



HAL
open science

Regards sur les pigeonniers du département des Alpes-Maritimes (France)

Jane Brunet

► **To cite this version:**

Jane Brunet. Regards sur les pigeonniers du département des Alpes-Maritimes (France). Mémoires de l'Institut de préhistoire et d'archéologie Alpes Méditerranée, 2023, MIPAAM, t. 68, p. 123-174. <hal-04973630>

HAL Id: hal-04973630

<https://hal.science/hal-04973630v1>

Submitted on 3 Mar 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Copyright - All rights reserved

Regards sur les pigeonniers du département des Alpes-Maritimes (France)

Jane Brunet*

Éléments importants du patrimoine vernaculaire, pigeonniers ou colombiers, lieux d'habitat et d'élevage des pigeons, peuplent les paysages de nos campagnes. Ils constituent un intéressant témoignage architectural d'une activité rurale autrefois de première importance économique. Très présents dans de nombreuses régions de France, particulièrement implantés dans le nord-ouest et le sud-ouest de la France, ils présentent une grande diversité de formes architecturales. Quatre-vingt-onze d'entre eux sont classés au titre des Monuments historiques de France.

Par leur présence, muette aujourd'hui, ils permettent d'évoquer la vie des villages et le labeur de nos ancêtres et comme tels, deviennent lieux de mémoire. Dans son Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XIV^e siècle, Eugène Viollet-le-Duc, architecte du XIX^e s., préconise de réserver le terme « colombier » à toutes les constructions imposantes en forme de tour antérieures à 1789, quand était appliqué le « droit de colombier », le mot pigeonnier s'étant vulgarisé après la Révolution¹. Avant celle-ci, l'élevage des pigeons était réservé à la noblesse et aux abbayes. Ce droit variait selon les provinces. Dans le sud de la France, encore influencé par le droit romain, les pigeonniers étaient exclus des privilèges seigneuriaux. Ils étaient très présents dans le paysage provençal, bien souvent rustiques, à l'image de la vie âpre que menaient alors les paysans. Longtemps, la vie économique du département des Alpes-Maritimes fut essentiellement centrée sur l'activité rurale. Les communautés villageoises vivaient repliées sur elles-mêmes en raison des moyens de communication difficiles. Elles possédaient des installations leur permettant de vivre de leurs propres ressources. Les pigeonniers, à l'instar des fours à pain, des moulins, des métiers à tisser, sont des éléments caractéristiques de la vie économique, basée sur le système autarcique, de ces habitats reliés

* Membre-administrateur de l'IPAAM. J'adresse mes remerciements à Germaine Torto Salicis, membre-administrateur de l'IPAAM, pour son accompagnement et ses prises de vues sur le terrain (photographies 2021 et 2022, n° 28, 29, 30, 31, 33, 64, 65, 66, 83, 84, 93), à Claude Salicis, président de l'IPAAM, pour ses conseils et ses remarques (photographies 2011, n° 18, 20, 24, 25, 26), à Jacques Maiolino, membre de l'IPAAM, pour la réalisation des dessins de cette étude, ainsi qu'à toutes les personnes qui m'ont apporté leur aide dans ces travaux, notamment Bernadette Laporte, présidente de l'association Apistoria (Saint-Georges-ès-Allier, 63), et, pour les Alpes-Maritimes, Céline Winschel, présidente de Péone Patrimoine (Péone) (photographie 2021, n° 21), Gabriel Benalloul, historien (Grasse), Pierre Brun (Lucéram), Alexandre Chaix (La Roquette-sur-Var), Edmond Clary (Isola), Bernard Fruchier, historien (Lucéram), Daniel Giletta de Saint-Joseph (Levens) (photographie 2022, n° 94), Philippe Graglia (La Croix-sur-Roudoule), Patrick Mallet (Saint-Étienne-de-Tinée), Edmond Mari (Maire de Châteauneuf-Villevieille), Bernard Murris (Saint-Étienne-de-Tinée), Dominique Pennacchioni (La Colle-sur-Loup).

1. Viollet-le-Duc E., 1854, Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e s., t. 3, B. Bance, Paris, 514 p. (p. 484-493).

entre eux uniquement par des chemins muletiers.

Cette étude va s'attacher à replacer les pigeonniers dans leur contexte historique, à décrire les modalités de leur construction et leurs fonctions. Un inventaire exhaustif dans notre département n'a pas semblé intéressant à mener car nombre d'entre eux sont des édifices similaires, délabrés ou en ruines. Seuls ont été retenus ceux qui par leur état de conservation peuvent encore témoigner de l'importance du rôle qui leur était dévolu.

Historique

Antiquité

Aristote, trois siècles avant notre ère, rapporte que les pigeons de Grèce produisaient 10 à 11 fois l'an, ce qui indique une domestication certaine. Le pigeon est domestiqué dans des colombiers en Asie Mineure, au Proche-Orient ou en Iran depuis au moins 5 000 ans. Dès l'Antiquité, les historiens mentionnent l'élevage des pigeons en volière sur le pourtour de la Méditerranée et au Moyen-Orient.

C'est lors des conquêtes de l'empire romain et, plus tard, des croisades que l'art de les élever et de construire des pigeonniers s'est répandu en France et en Europe. D'après le droit romain, chacun pouvait bâtir des colombiers selon sa volonté. Le mot *colombarium* d'origine latine vient de *columba* qui désigne le coulon, le pigeon. Au Ier s., Plinius l'Ancien écrit, dans son Histoire Naturelle, que les Romains avaient une passion pour ces volatiles ; ils bâtissaient des tours pouvant en contenir de 4 à 5 000 chacune, ce qui témoigne de l'ampleur de cet élevage². Le pigeon était considéré comme un oiseau protégé des dieux, tant prisé pour son rôle de messenger rapide, informer des conquêtes, que pour sa valeur gustative.

D'autres auteurs grecs et romains, inspirés par l'agriculture et les moyens de subsistance, Varron (Économie rurale), Caton l'Ancien (De l'Agriculture) Columelle (De l'agriculture, l'économie rurale) se sont intéressés à l'élevage des pigeons et à la construction des colombiers.

Ancien Régime

En France, au Moyen Âge, on distingue le droit de coutume opposé au droit écrit. Le droit coutumier est un droit non écrit, reposant sur les usages. C'est principalement le droit de l'époque médiévale qui perdure jusque sous l'Ancien Régime, lorsque la coutume est la principale source du droit ; il était en vigueur dans la moitié nord de la France, où la possession d'un colombier est restée pendant des siècles une prérogative féodale accordée à ceux qui détenaient des terres, seigneurs et abbayes. Chaque château, ferme seigneuriale et important lieu de culte possédait une tour à pigeons.

Les pigeonniers étaient installés partout où blé, lin, chanvre étaient cultivés, ces terres réclamant des engrais. Ces constructions, dont l'architecture variait d'une région à l'autre, constituaient un signe de richesse par leur taille proportionnelle à la puissance de leur propriétaire. La grandeur de la construction dépendait de la superficie des terres cultivées, avec un minimum de 30 arpents de terres labourables (environ 7,5 ha). Ce minimum fut instauré pour limiter le risque que ces volatiles ne trouvent leur nourriture sur les terres des propriétés voisines. Ainsi un trou de boulin (trou dans un colombier servant de nid aux pigeons) correspondait en moyenne et suivant les régions à un arpent de terre soit environ à 0,25 ha. C'était donc une façon d'afficher l'étendue de ses terres, sa prospérité et son rang social, les colombiers représentant une des apparences d'un pouvoir et constituant un symbole.

Pendant le Moyen Âge, la construction d'un colombier était un privilège réservé à la féodalité. Le paysan ne pouvait avoir son four, il devait apporter son pain au four banal du château ou de l'abbaye et payer une redevance pour le faire cuire Il ne lui était pas permis non plus d'avoir un pigeonnier lui appartenant. Il en était des pigeons comme des troupeaux de bêtes à cornes et à laine,

2. Plinius l'Ancien, 1877, traduit par. Littré É., Histoire naturelle, Livre X, Des animaux ailés, chapitre L II, Collection des auteurs latins, Firmin-Didot et Cie, Paris, p. 408-409.

ils appartenait au seigneur qui seul pouvait en tirer un produit. Les troupes de pigeons étant un rapport, ceux qui avaient le privilège de les entretenir cherchaient tous les moyens propres à en rendre l'exploitation productive. La construction d'un pigeonnier était donc une affaire importante. Tous les châteaux possédaient un ou plusieurs pigeonniers ; les manoirs, demeures des chevaliers, petits châteaux sans tours ni donjons pouvaient encore posséder un pigeonnier. Il n'est pas besoin de dire que les abbés, qui étaient tous seigneurs féodaux et qui possédaient les établissements agricoles les mieux exploités pendant le Moyen Âge, avaient des pigeonniers dans les cours des abbayes, dans les fermes qui en dépendaient, les prieurés et les obédiences³.

Le droit écrit issu du droit romain était en usage dans la moitié sud de la France où chacun avait la liberté de faire ce qui lui convenait sur son propre fond, en outre l'édification d'un pigeonnier. Ce droit n'était plus du privilège de la seule noblesse, il était accordé à tous ceux qui avaient assez de terre autour du pigeonnier ou qui maintenaient les pigeons enfermés dans des volières. La seule restriction à la liberté de colombier était que seuls les seigneurs pouvaient ériger des colombiers à pied ornés de meurtrières ou créneaux.

On tient que si le seigneur n'est point fondé en droit ou possession de prohiber à ses habitants de construire des colombiers de toute espèce, que dans le pays on appelle colombiers à pié ou à cheval, [...], les habitants peuvent en faire construire sans son consentement, pourvu que ces colombiers n'ayent ni créneaux ni meurtrières, qui sont des marques de noblesse⁴.

L'abondance des pigeonniers dans les régions méridionales en général et en Provence en particulier n'a pas manqué de susciter de nombreuses polémiques. Le droit de pigeonnier étant considéré comme un droit féodal.

En témoignent principalement l'édit de mars 1672 qui voulut imposer une taxe générale sur les pigeonniers de tout le royaume sans établir de distinction entre les régions soumises à des droits et coutumes différents jusqu'alors et la requête des procureurs du pays contre cette décision. Cette requête résume bien la situation de la Provence sur la question des pigeonniers. Ce n'est qu'en août 1685 qu'un arrêt du Conseil stipule que les habitants de Provence jouiront de la liberté d'avoir des pigeonniers et volières. Malgré l'abolition de la redevance des pigeonniers pour les roturiers, qui implique que le droit de pigeonnier n'est pas un droit noble, il y eut jusqu'à la Révolution de nombreuses tentatives de seigneurs pour reconquérir ce droit. La plupart d'entre elles se soldèrent par des échecs, les communautés d'habitants parvenant le plus souvent à faire respecter l'état de fait existant, qui garantissait la liberté de faire construire des pigeonniers. Ce n'est qu'à la Révolution que le problème fut définitivement résolu, l'article 2 du décret du 4 août 1789 stipule que le droit exclusif des fuies et des colombiers est aboli⁵.

Révolution

Le texte proclamé par l'Assemblée nationale ne préconise pas la destruction des colombiers ni la disparition pure et simple du droit. Il le démocratise, chacun pouvant désormais avoir jouissance d'un colombier. Toutefois, après l'abolition du privilège du « droit de colombier », il s'en suivit une désaffectation des grands colombiers, les pigeons devant dorénavant être enfermés à certaines époques jusqu'à huit mois de l'année avec l'obligation de les nourrir à l'intérieur. Avant la Révolution, les vastes pigeonniers seigneuriaux s'affranchissaient des règles d'ouverture et de fermeture pendant les semailles et les moissons. Les paysans étaient contraints de supporter la nuisance de centaines de volatiles s'abattant sur leur champ pour s'y gaver à leurs dépens, étant interdit pour quiconque de tuer, blesser ou de les attraper sous peine de lourdes amendes. Une ordonnance d'Henri IV, en juillet 1607, interdit la chasse au pigeon domestique, afin de protéger le bien d'autrui. Un couple de pigeons consomme 40 à 50 kg de grains par an et un colombier en contenait 1 000 en moyenne. Le mécontentement de la classe paysanne, soumise à l'impôt sur les récoltes, et au prélèvement de plus en plus lourd auquel se livrent les volatiles dans les champs, s'exprime dans l'ampleur des revendications lors de la rédaction des cahiers de doléances établis au début de l'année 1789 par le Tiers État pour

3. Viollet-le-Duc E., 1858, Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe s., t. 3, B. Bance, Paris, 514 p. (p. 484).

4. Diderot D., 1713-1784, Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers, 1re édition, t. III, Imprimerie Le Breton, imprimeur ordinaire du Roy, Paris, 905 p. (p. 645).

5. Chausserie-Laprée J., 1983, Les pigeonniers de la Vallée de L'Arc, Fichier PDF, Université d'Aix, p. 199-217 (p. 201).

l'assemblée des États Généraux de mai 1789. Ils réclament la fermeture des pigeonniers en période de semailles et de moissons.

Les pigeons sont un fléau insupportable pour l'agriculture : le cultivateur n'en est pas le maître pendant les semailles, et quand les grains sont en maturité, le blé est perdu par les pigeons, lesquels étant à moitié apprivoisés, sont plus difficiles à chasser⁶.

Le nouveau code rural de 1791 et les textes législatifs du 17 juillet 1793 suppriment dans les faits les droits seigneuriaux et élargit le droit de posséder un pigeonnier. De symbole du pouvoir économique et social, il devient symbole de liberté. Son usage va se répandre après l'abolition des privilèges seigneuriaux, on assiste alors à une réelle vogue de cet élevage. Des pigeonniers furent construits un peu partout mais ils perdirent de leurs magnifiques apparences. Ce développement est certainement dû au profit que pouvait en tirer les particuliers mais aussi à la satisfaction de pouvoir jouir d'un nouveau droit jusqu'alors réservé aux seigneurs. Au milieu du XVIIIe s., on compte en France environ 42 000 pigeonniers. Pour limiter les dégâts causés aux cultures, des restrictions sont imposées, comme l'obligation de tenir les volatiles enfermés aux périodes de semailles et de récoltes. Le texte va même plus loin en permettant aux paysans de se défendre contre les oiseaux fautifs.

Les pigeons seront enfermés aux époques fixées par la communauté et dans ce temps ils seront regardés comme gibier et le droit de les tuer comme tels et chacun aura le droit de les tuer sur son terrain⁷.

Ce principe de fermeture n'a jamais été remis en cause et figure encore dans notre droit rural. Les tenir enfermés une partie de l'année nécessite de les nourrir.

Après cette victoire sur les inégalités, on vit deux phénomènes modifier le paysage rural : d'une part l'abandon progressif des grands colombiers en raison de leur entretien coûteux en période de fermeture (jusqu'à huit mois de l'année), et la perte de leur valeur symbolique. À de rares exceptions, il n'en fut plus construit après 1790, d'autre part, la construction de petits colombiers fermiers, pour qui pouvait entretenir quelques dizaines de pigeons sur ses terres se développe. [...] C'est que jusqu'à la moitié du XIXème siècle, le pigeon en tant que denrée, et pourvoyeur d'engrais, avait encore de beaux jours devant lui⁸.

Le déclin de certaines cultures comme celle du chanvre et le développement de l'élevage du bétail ainsi que l'apparition des engrais chimiques à la fin du XIXe s. ont participé à l'abandon progressif des pigeonniers. L'élevage des pigeons ne constitue plus un revenu appréciable, l'intérêt pour ces volatiles décroît, trop marqué par une image d'agriculture traditionnelle, trop éloigné de la notion de rentabilité que le progrès voulait imposer au monde rural.

Abandon

Si les pigeonniers paraissent utiles encore au début du XXe s., ils deviennent vite un inconvénient lorsque l'agriculture s'intensifie et se modernise. Les pigeons étaient une nuisance pour les semis et la précieuse colombine fut remplacée par les engrais chimiques. La désertification des campagnes condamna alors les pigeonniers qui sont délaissés par leurs hôtes. Devenus inutiles et laissés à l'abandon, ils tombent en ruines ou sont démolis pour en récupérer les matériaux ou encore utilisés comme grange ou remise pour le matériel agricole.

N'ayant plus à remplir de rôle agronomique en tant que pourvoyeurs de viande fraîche et de fumier (*infra*) ni de rôle social en signalant le rang de leur propriétaire, ils conservent néanmoins un rôle patrimonial et artistique embellissant maisons et paysages. Ils tiennent une place certaine comme témoins de l'économie et de la construction rurale d'autrefois. De nos jours, un regain d'intérêt se dessine pour sauvegarder ce patrimoine, son intérêt architectural, historique et touristique. Certains sont transformés en habitation, en gîtes, une belle reconversion pour ces sites ainsi sauvegardés.

Les pigeonniers portent en eux bien des paradoxes. Leur fonction primitive est utilitaire, ils ont pour vocation d'abriter les couples de pigeons, leur nourriture et de permettre d'y recueillir la colombine [...]. Aujourd'hui, s'ils ont perdu leur utilité primitive avec l'arrivée des engrais chimiques

6. Bouloiseau M., 1959, Cahiers de doléance du Tiers-État pour les États généraux de 1789 ; bailliage de Rouen, Cahier de Gerponville.

7. Mavidal M.-J., Laurent E., Clavel E., 1875, Archives Parlementaires de 1787 à 1860, Arrêté du 4 août 1789 portant renonciation aux privilèges, Première série (1787-1799), t. VIII, Du 5 mai 1789 au 15 septembre 1789, Paris, Lib. Adm. P. Dupont, 731 p. (p. 350).

8. Levillain-Hubert A.-J., 2001, Le colombier monument d'élevage dans la Normandie de l'Ancien Régime, Thèse, Toulouse, 115 p. (p. 35-36).

à la fin du XIXe s., ils ont pris place dans notre patrimoine⁹.

Fonctions d'un pigeonnier

Le pigeon domestique

Le Pigeon biset (*Columba livia*) est l'espèce qui comprend le pigeon domestique et la plupart des pigeons des villes mais qui subsiste également comme oiseau sauvage dans son milieu naturel originel : falaises et autres environnements rocheux. Ils pèsent entre 500 et 800 g, avec un bec et une tête relativement petite par rapport à leur corps massif. Leurs ailes, formées de puissants muscles pectoraux, leur permettent de voler très rapidement (de 70 à 100 km/h) et longtemps (jusqu'à 800 km par jour). Le pigeon a un régime alimentaire essentiellement granivore (blé, maïs) mais se nourrit aussi de petits insectes, vers de terre et de verdure.

L'intérêt de leur élevage tient à leur forte et rapide capacité de reproduction, toutes les cinq semaines, de mars à septembre. Dès l'âge de 6 mois, ils sont aptes à s'accoupler et se reproduire. Les œufs, généralement deux, sont pondus dans l'intervalle de vingt-quatre heures. La couvaison dure 18 jours, assurée par les deux parents, avec toutefois un rôle prépondérant de la femelle. Une fois les pigeonceaux engraisés, le cycle de ponte recommence. Ainsi, un pigeonnier de cinq-cents nids peut donner jusqu'à 160 pigeonceaux par semaine.

À ceux qui aiment le labourage, il est grandement profitable d'avoir des pigeons, principalement pour la commodité que l'on a de leurs fiens. Secondement pour les pigeonceaux, lesquels sont forts nécessaires à ceux qui viennent à convalescence de maladie. Et ceux qui en nourrissent en prennent grand revenu, d'autant qu'il ne faut les nourrir que deux mois de l'hiver seulement : car le reste du temps, ils vont quérir leur pâture aux champs. Et d'avantage, c'est un oiseau qui est fécond de nature, et qui fait beaucoup de petits¹⁰.

Réservés aux seigneurs et à ceux qui possèdent des terres (*supra*), la fonction primitive des pigeonniers est donc utilitaire. Ils ont pour vocation de permettre d'y recueillir la colombine, fiente de pigeon séchée que l'on utilise comme engrais naturel pour les cultures.

Production d'engrais

Au XIXe s., la production de colombine, un engrais riche en éléments fertilisants, que constituent les déjections ou fientes de pigeon, l'emporte sur l'intérêt alimentaire (*infra*) ; c'est la raison du développement de leur élevage car les propriétaires voyaient leurs terres surexploitées s'épuiser rapidement. Pour les régénérer, cet engrais le plus puissant connu jusqu'au XIXe s., servait à la fumure des cultures exigeantes (chanvre, lin, vigne, blé) et représentait une part importante des revenus. L'élevage était étroitement lié à la culture de céréales, ainsi trouve-t-on dans tous les livres d'économie rurale la recommandation de les bâtir à proximité des champs cultivés.

C'est par suite de ce besoin d'engrais et par la force particulière que les cultivateurs ont reconnu de tout temps à la fiente de pigeon, surtout pour la culture du chanvre que les colombiers étaient extrêmement multipliés sur tous les points de ces Alpes. Cet engrais était même devenu un objet de commerce maritime très lucratif, et la plupart des bâtiments marchands qui arrivaient au port de Nice, étaient lestés de cette matière, mélangée avec des crottes de chèvres et de brebis, sous le nom de colombine¹¹.

Par sa forte teneur en azote, acide phosphorique, potasse et chaux, la colombine s'utilisait avec modération. Elle agissait efficacement grâce à son action sur le long terme avec cependant quelques inconvénients. En salissant les toits, elle se retrouvait dans l'eau des citernes des régions pauvres en ressources hydriques. À dose trop élevée, elle brûlait les plantes surtout en été ou en période sèche par

9. Bord A., 2004, Pigeonniers du Périgord, Aquarelles, A. Bord, Bergerac, 98 p. (p. 42).

10. Constantin C., 1545, Les XX livres sur les bons enseignements d'Agriculture, Quatorzième livre, Chapitre I, J. et E. de Marne, Poitiers.

11. Fodéré F.-E., 1821, Voyage aux Alpes-Maritimes, Tome second, Levraut, 426 p. (p. 36).

manque d'eau de par sa concentration trop forte dans le sol. Le curage du colombier devait être fait régulièrement, une fois par mois, afin d'éviter l'accumulation des fientes séchées qui dégageaient une poussière néfaste pour la santé des pigeons.

Au mois d'octobre, après les vendanges, la colombine était répandue sur les terres pour les amender en réalisant un épandage en surface plutôt qu'en profondeur pour une efficacité accrue.

*Lorsqu'on fait usage de cet engrais, il faut le répandre à la main sur les terres, aussitôt qu'on a semé le froment ou l'orge, et le herser avec la semaille ; la première pluie le porte au cœur du sol, où il commence à agir sur les racines et continue de communiquer son activité jusqu'à la pleine maturité des plantes ; mais ce qui augmente encore sa cherté, c'est qu'une seule récolte épuise toute sa vertu*¹².

La colombine, qui se négociait très cher, représentait une part importante du revenu du colombier, un pigeon pouvant en produire 2 à 3 kg par an. Lors des alliances entre familles nobles, la richesse de chacune était, entre autres, déterminée grâce au nombre de boulines de leur pigeonier, aussi mentionnés sur les baux de fermage.

*La colombine se vendait en 1847 jusqu'à cinq francs le double décalitre. Son partage était prévu dans les baux de métayage et même dans les contrats de mariage sous forme de rente dotale*¹³.

Avec l'arrivée des engrais chimiques à la fin du XIXe s., les colombiers ont perdu leur utilité primitive.

Production de viande

Au Moyen Âge, le colombier est un atout considérable en tant que pourvoyeur de nourriture, véritable garde-manger, il est l'attribut majeur de la réserve seigneuriale. Le développement de cet élevage est né de la nécessité à trouver des compléments à une alimentation composée surtout de céréales. La viande bovine étant difficile à conserver, le pigeon constituait une bonne substitution à la viande de salaison.

*La conservation des aliments a toujours été pour les hommes un souci, avant la Révolution plus que jamais. On mangeait beaucoup de viande à cette époque, du moins dans les classes élevées de la société ; or, mis à part les produits de la chasse, il n'y avait que de la viande salée, fumée ou séchée, seules solutions de conservation. C'est donc au niveau des besoins de viande fraîche consommable immédiatement, que le colombier intervient. Situé juste à côté de la demeure et renfermant en permanence des centaines de pigeons, il joue le rôle d'un vaste garde-manger où l'on peut puiser sans cesse, tant la capacité de reproduction est grande*¹⁴.

En effet, le pigeon a une forte capacité à se reproduire, jusqu'à dix fois par an.

*Le pigeon est un oiseau que l'on mange très jeune*¹⁵.

Délicate et tendre, la viande de pigeonneau était très appréciée, attractive et disponible toute l'année même en conditions défavorables où le pigeon, ne pouvant se nourrir dans les champs, était élevé au grain.

*La viande de pigeon était économique et recherchée pour ses qualités de saveur et de fraîcheur ; Olivier de Serres recommande aux pères de famille de s'approprier ces garde-manger perpétuels que sont les colombiers. C'est un moyen de nourrir noblement la famille et de faire bonne chère sans mettre la main à sa bourse. Cet aspect économique est souligné par la Maison Rustique : Le profit qui vient de la nourriture du pigeon n'est moindre que de la poulaille [...] et n'y a si grand soin qu'aux autres volailles, n'y si grand coust, à cause qu'il se pourchasse de soy-même la plupart de l'année*¹⁶.

Autre intérêt de ces volatiles, facilement conservables et transportables en cages, ils étaient très utiles lors de grands voyages, en bateau par exemple, abattus en fonction des besoins.

12. Hale T., 1761, Le gentilhomme cultivateur ou Corps complet d'Agriculture, Tome 1, P. G. Simon, Paris, 256 p. (p. 207).

13. Laurans R., 1993, Le logement des animaux domestiques, Société d'Ethnozootechnie, 51, R. Laurans, Paris, p. 55-74 (p. 57).

14. Henry Y., 1981, Le colombier, un signe extérieur de richesse. Essai sur les colombiers de Bretagne, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, t. LXXXVIII, n° 1, p. 69.

15. Liger L., 1700, La Nouvelle Maison Rustique ou Économie générale de la campagne, t. 2, Claude Prudhomme, Paris, 736 p. (p. 682).

16. Laurans R., 1993, Le logement des animaux domestiques, Société d'Ethnozootechnie, 51, R. Laurans, Paris, p. 55-74 (p. 56).

Envoi de messages

Les pigeonniers témoignent de l'intérêt économique que constituaient la chair et la fiente des pigeons (colombiculture) mais aussi de leur exploitation comme pigeon voyageur (colombophilie).

Cette fonction de courrier en fera un instrument de pouvoir et explique en grande partie le privilège de colombier accordé aux nobles durant l'époque médiévale. L'une de ses caractéristiques est qu'il peut parcourir des centaines de kilomètres (avec un lest d'environ 250 g) sans se perdre et revenir au même endroit. Cet instinct qui le pousse à réintégrer son lieu d'élevage est connu et utilisé depuis les premiers temps de la civilisation. Les Égyptiens, les Perses, les Romains et les Grecs les utilisaient comme messagers pour des raisons politiques, commerciales et pour les guerres.

Pline l'Ancien a fait allusion à cette toute nouvelle manière de correspondre avec les siens en temps de guerre : *À quoi servient à Antoine ses retranchements, la vigilance de l'armée assiégeante et même les filets tendus dans le fleuve puisque le courrier traversait les airs*¹⁷.

Les pigeons voyageurs sont ainsi devenus porteurs d'importants messages stratégiques qui ont changé le cours de campagnes militaires, du pouvoir et des complots. Ils étaient pour les troupes un moyen efficace de remonter des informations à l'état-major sur la situation du terrain : sans grand risque d'interception (il est difficile à abattre), sans grande ponction sur les ressources (il est léger à emporter et facile à nourrir), il se déplace dans un silence total, de façon furtive (difficile à distinguer d'un pigeon sauvage).

Une contrainte du système était qu'il fallait posséder des pigeons élevés chez le destinataire. On gardait donc dans chaque pigeonier des volatiles appartenant au destinataire, pour pouvoir envoyer des réponses éventuelles ou des accusés de réception. Cependant, il ne fallait pas les garder trop longtemps afin qu'ils ne finissent par considérer cet habitat comme le leur. Comme il pouvait arriver que le pigeon meure en route, abattu ou sous les serres d'un faucon dressé à la chasse, les messages importants étaient envoyés en plusieurs copies par différents porteurs. En 1877, la création de colombiers militaires fit partie du programme de réorganisation de l'armée. Le nouveau service fut rattaché à l'armée du génie, section « télégraphie militaire ».

Les colombiers furent présents dans toutes les places fortes du Nord et de l'Est. En 1881, il en existait huit répartis à Paris, Vincennes, Marseille, Perpignan, Verdun, Lille, Toul et Belfort. En France, durant les guerres de 1870-1871 et de 1914-1918, 13 000 volatiles ont servi de messagers et un pigeonier portable a même été créé afin d'accompagner les soldats au front. Ce moyen de communication a perduré jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale, puis a progressivement disparu avec le développement des transmissions par voies électriques (télégraphe, téléphone) puis hertziennes ou mixtes, liées au réseau Internet ou au téléphone portable.

Il ne subsiste désormais en France qu'un seul colombier militaire, parfaitement entraîné et opérationnel, au 8e régiment de transmissions situé au fort du Mont Valérien à Suresnes qui possède un musée de la colombophilie militaire.

Sens de l'orientation du pigeon

Le pigeon voyageur a un sens inné de l'orientation, il a la faculté de repérer sa position par rapport à son lieu d'élevage malgré des distances importantes. Lâché à 500 km de son pigeonier, il trouve le chemin du retour. Il est aidé dans la recherche de sa direction par trois systèmes anatomiques perfectionnés : sa vue, son olfaction et sa perception d'informations du champ magnétique terrestre.

Il semble que l'oiseau soit plus influencé par l'un ou l'autre de ces moyens en fonction des conditions du vol qu'il effectue :

- l'orientation visuelle : de jour, ils s'orienteraient à l'aide du soleil et possèderaient une mémoire visuelle très développée qui leur permet de se repérer grâce aux éléments topographiques des lieux qu'ils survolent,

- l'orientation olfactive : les pigeons dresseraient et mémoriserait au cours de leur vie des « cartes olfactives » leur permettant de se repérer efficacement,

17. Pline l'Ancien, 1877, traduit par Littré É., Histoire naturelle, Livre X, Des animaux ailés, chapitre L II, Collection des auteurs latins, Firmin-Didot et Cie, Paris, p. 409.

- l'orientation magnétique : ils utiliseraient le champ magnétique terrestre qui permettrait de prendre le relais lorsque les conditions climatiques ne permettent plus une orientation visuelle. On parle alors de magnétoréception. L'examen de leur cerveau fait apparaître des amas de particules magnétiques à la base de leur boîte crânienne, concentrés dans un tissu de 1 mm sur 2 mm. Ces particules, environ 19 millions, se sont révélées être des cristaux de magnétite. Ils se situent dans des zones de tissus richement innervées en relation avec le sens de l'olfaction. Chaque grain de magnétite agit comme un minuscule aimant. Leur cerveau serait ainsi capable de conserver la mémoire de leur orientation. L'hypothèse de la théorie de la navigation magnétique du pigeon voyageur est toujours en cours de validation.

En résumé, l'orientation se base essentiellement sur leur mémoire, grâce à laquelle ils peuvent enregistrer des données visuelles, des valeurs du champ magnétique, ainsi que des données olfactives leur permettant de toujours se situer par rapport à un point donné.

Dressage des pigeons

De nos jours, le pigeon voyageur est dressé exclusivement par les colombophiles en vue de compétitions. Les entraînements progressifs et répétés débutent dès 3 mois afin de développer leur sens de l'orientation. Ils commencent par des lâchés groupés à 3, 5, 10, 20 km, puis ils sont libérés individuellement et on les laisse voler le plus longtemps possible autour du pigeonnier afin de développer leur musculature. Pour accroître la rapidité du retour au nid, on pratique une séparation des mâles et des femelles ou d'un parent de ses pigeonceaux.

Construction d'un pigeonnier

Les anciens ouvrages traitant de l'élevage des pigeons (*supra*) abondent en observations sur leurs mœurs et leurs besoins afin que la construction soit optimale et procure à ses hôtes des conditions de vie à leur convenance, faute de quoi ils abandonnent leur logis. Buffon le qualifie de *captif volontaire*¹⁸ qui ne le reste que si ses conditions de vie dans son habitat lui sont agréables. Contrairement aux oiseaux de basse-cour, les pigeons ont conservé leur aptitude au vol, l'édifice qui les accueille est en hauteur, d'où son appellation de tour pigeonnier. C'est le seul habitat pour animaux où se remarque une réelle recherche architecturale. Même si celle-ci offre une incroyable diversité dans ses formes, leur construction répond à un certain nombre de constantes développées dans les paragraphes ci-dessous : l'orientation, l'isolation, la prévention contre les rongeurs et le confort des volatiles.

Forme et dimensions

*Les pigeons se plaisent beaucoup mieux en logis ample, qu'en estroit et estouffé*¹⁹.

Olivier de Serres dans son « théâtre d'agriculture » décrit l'architecture du colombier idéal, construction imposante en forme de tour généralement indépendante des autres bâtiments. Il donne des instructions détaillées concernant sa construction, qu'il préfère ronde plutôt qu'angulaire facilitatrice d'accès pour les rongeurs. Il conseille de construire une tour d'au moins 6 à 8 m de diamètre interne pour une hauteur d'environ 8 à 10,5 m. Leur faitage dépasse le sommet des autres bâtiments environnants pour que les pigeons le repèrent aisément et bénéficient d'une situation perchée qu'ils apprécient.

18. Buffon G.-L., 1771, Histoire naturelle des oiseaux, Tome second, Le pigeon, Imprimerie Royale, Paris, 560 p. (p. 491).

19. Serre O de, 1600, Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs, cinquième livre, chapitre VIII, J. Metayer, Paris, 1004 p. (p. 382).

Situation et implantation

Afin d'éviter les nuisances que pouvaient apporter les déjections près de l'habitation, le pigeonnier est bâti dans la campagne et à proximité d'une terre à blé afin que les volatiles se nourrissent par eux-mêmes. Situé dans un lieu tempéré à l'abri des vents dominants, il est construit loin des arbres pour éviter le bruit des branchages et les oiseaux de rapine et d'une source d'eau afin de respecter le besoin de calme qui leur est nécessaire pour une rentabilité accrue.

Orientation

Les ouvertures sont orientées sud, sud-est pour profiter des premiers rayons du soleil et éclairer continuellement l'intérieur du colombier surtout en période hivernale. L'orientation au sud permet d'abriter les volatiles du vent et particulièrement du mistral, vent du nord.

Architecture

L'étude des différents éléments architecturaux (**Fig. 1**) permet de mettre en évidence leur utilité pour une parfaite fonctionnalité du pigeonnier.

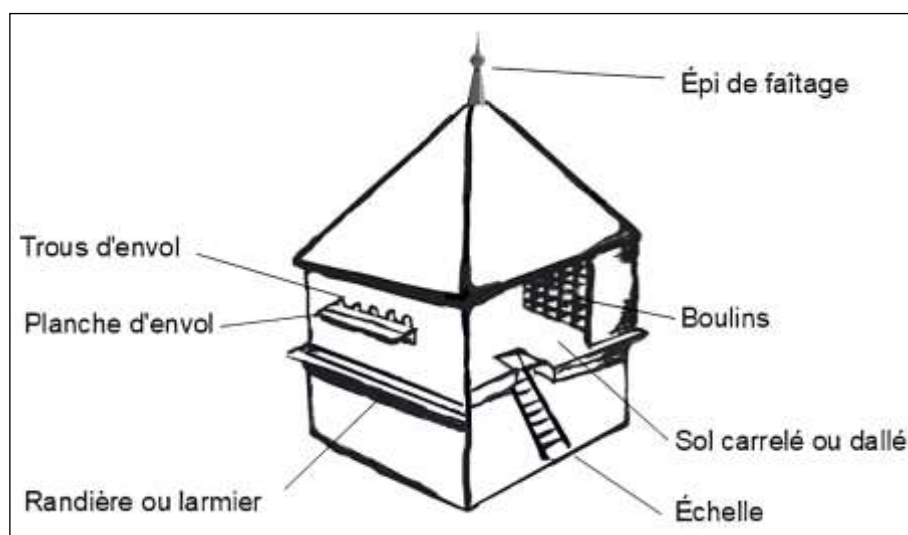


Fig. 1 : Croquis d'un pigeonnier

Extérieur

Selon la catégorie (*infra*), le corps peut prendre plusieurs formes : de plan cylindrique, carré ou rectangulaire. Le matériau utilisé est choisi *selon la commodité du pays*²⁰, la construction peut être en pierres, en briques ou en bois.

Pour l'entrée, le pigeonnier isolé n'a qu'une porte d'accès au rez-de-chaussée. Pour le pigeonnier d'étage, l'accès peut se faire par une échelle, un escalier ou un bâtiment adjacent.

Les murs sont construits en pierres locales, ils sont souvent enduits de plâtre ou de mortier de chaux pour une bonne étanchéité. Un grand soin est apporté au lissage de ces enduits afin d'interdire l'accès aux prédateurs pouvant grimper le long des parois.

20. Serre O de, 1600, Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs, cinquième livre, chapitre VIII, J. Metayer, Paris, 1004 p. (p. 383).

Les trous d'envol et de retour sont les seuls accès possibles, situés sur une des faces du pigeonnier et placés à bonne hauteur au-dessus du sol. Ils sont le plus souvent pratiqués directement dans la maçonnerie ou dans des volets en bois, calibrés au diamètre du pigeon, environ 10 cm pour éviter le passage d'oiseaux nuisibles au corps plus imposant (corneilles, chouettes...). Leur forme est ronde, carrée ou plein cintre. Pour les protéger d'une invasion de rongeurs, la grille d'envol est parfois entourée de carreaux vernissés qui, très lisses, en empêchent l'accès, le plus souvent rouges, couleur qui caractérise le pigeonnier provençal.

Les grilles d'envol en bois, en plâtre ou en briques sont percées de plusieurs ouvertures de forme oblongue suffisamment grandes pour permettre le passage des pigeons mais trop étroites pour laisser entrer des oiseaux prédateurs²¹.

Des plages d'envol, appui horizontal à la base des grilles indispensable aux allées et venues sont constituées de carreaux de terre cuite, de lauzes ou de planches en bois en saillie sur la façade.

La randière, ceinture de pierres plates en faïence ou en ardoise, entoure la construction pour empêcher l'accès à la volière aux prédateurs (rat, loir, belette, fouine), barrière infranchissable parce que verticale et glissante. Le larmier est l'équivalent de la randière mais en saillie pour éloigner les nuisibles par un surplomb sans prise. Ce débord a en outre, l'avantage d'éviter le ruissellement des eaux de pluie.

La toiture est un élément protecteur, essentiel contre le froid, l'humidité et les nuisibles autant que décoratif. Sa forme dépend de celle au sol du colombier. Un plan cylindrique va imposer une toiture conique, un plan carré ou rectangulaire une toiture en une, deux ou quatre pentes et un plan polygonal un toit à autant d'arêtières que le bâtiment possède d'angles. Le toit permet aussi aux pigeons de se reposer sur ses pentes et leur offre un point de repère dans la campagne, surtout si la partie sommitale est couverte d'un épi de faîtage (*infra*).

Au sommet de l'édifice, la corniche sert de transition. C'est aussi un élément de décoration qui met en valeur la toiture par son avancée plus ou moins prononcée, parfois d'un ou de plusieurs rangs de génoise, forme architecturale de corniche d'avant-toit, typiquement méditerranéenne. Elle est composée d'un, deux ou trois rangs de tuiles canal, placées en ressaut d'une dizaine de centimètres afin d'assurer l'égout du toit loin du mur. Cet avant-toit fermé interdit également aux oiseaux et rongeurs de se faufiler sous la toiture.

Concernant la couverture, l'ardoise, la tuile (plate ou canal dans le sud de la France) ont remplacé le chaume ou les bardeaux en bois.

Sa couverture sera celle d'une tour, avec des saillies en dehors pour rejeter les eaux de pluie, afin que les murailles ne se mouillent, et par ce moyen, sans se pourrir, être de longue durée²².

Dans certaines régions, comme dans le Sud-Ouest, les pigeonniers possèdent des lucarnes d'envol situées sur le toit, sortes de petites fenêtres permettant le passage des volatiles et de la lumière. On pouvait obstruer facilement ces ouvertures à l'aide d'un rabat, enfermer les pigeons étant une nécessité durant les périodes de semences ou de récoltes afin de limiter les dégâts qu'ils pouvaient occasionner.

[...] un troisième aménagement interne est commun à tous les types de pigeonniers. Cet aménagement a trait au besoin et à l'obligation que le propriétaire du pigeonnier avait de tenir enfermés, durant certaines périodes, les volatiles. Tous les livres d'économie rurale précisent, en effet, que les pigeons doivent être enfermés à certaines époques, en particulier au moment des récoltes. De nombreuses législations précisent même que les pigeons, pourtant si protégés habituellement, qui seraient dehors, peuvent être chassés comme du gibier. C'est pourquoi les pigeonniers sont munis de claies grillagées que l'on utilisait quand on voulait retenir les pigeons enfermés. Ces grillages étaient souvent des éléments indépendants, voire transportables, mais aussi quelquefois intégrés à l'architecture interne du pigeonnier et reliés par un système de poulie à une corde de commande située en contre-bas²³.

Le toit pyramidal est parfois rehaussé d'un lanternon ou lanterne qui permet l'aération du colombier et lui confère un aspect décoratif. Il lui donne une élévation supplémentaire et une prestance

21. Chausserie-Laprée J., 1983, Les pigeonniers de la Vallée de L'Arc, Fichier PDF, Université d'Aix, p. 199-217 (p. 210).

22. Serre O de, 1600, Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs, cinquième livre, chapitre VIII, J. Metayer, Paris, 1004 p. (p. 383).

23. Chausserie-Laprée J., 1983, Les pigeonniers de la Vallée de L'Arc, Fichier PDF, Université d'Aix, p. 199-217 (p. 216).

qui le fait sortir du rang des simples bâtiments agricoles.

Enfin, l'épi de faitage, véritable point d'orgue du pigeonnier, est traditionnellement utilisé pour assurer l'étanchéité de la toiture en couvrant et protégeant la partie sommitale du toit. Au fil des siècles, il a évolué pour devenir un élément ornemental. Simple ou au contraire d'une étonnante sophistication, il parachève la silhouette du pigeonnier. C'est une pièce constituée d'une base et de plusieurs éléments (appelés manchons) enfilés sur une tige métallique placée à la pointe de la toiture. Il peut être en cuivre, en plomb, en zinc, en fer forgé, en pierre ou en terre cuite patinée ou vernissée. Les plus rudimentaires se présentent sous forme d'une pierre conique, de simples pots ou cruches renversés. Leur aspect est souvent zoomorphe ou d'inspiration phallique pour la symbolique d'un antique culte agraire : la prospérité du pigeonnier. C'est aussi un repère discernable pour les volatiles. À l'époque féodale, il était possible de lire le rang des seigneurs en fonction de la forme de l'épi : la forme carrée était réservée aux seigneurs, le simple chevalier se contentait d'un épi de faitage de forme triangulaire. Outre leur fonction utilitaire, la fonction symbolique de l'épi ne peut être oubliée.

L'épi était l'axe qui reliait le ciel à la terre, l'axis mundi, lien entre le monde d'en bas et celui de l'au-delà. Un épi de faitage a la forme d'un phallus et aurait selon certaines interprétations la vertu d'assurer la prospérité du pigeonnier. L'épi de faitage jouerait un rôle d'appeau pour ramener les fuyards. Enfin, n'oublions pas que le pigeonnier consistait pour ses propriétaires à se « montrer »²⁴.

Il correspond également à un rite d'achèvement de la construction.

Quelquefois, les constructeurs ont allié l'esthétique au fonctionnel. Les murs extérieurs agrémentés de faïences ou de frises, le choix de la couverture du toit et de l'épi de faitage participent à cette harmonie décorative.

Intérieur

Le pigeonnier est subdivisé pour des raisons agricoles, le niveau supérieur du bâtiment est réservé à l'élevage, le rez-de-chaussée servant de poulailler, de remise ou de rucher.

Le sol est conçu de manière à faciliter la récolte de la fiente, pavé ou carrelé pour une meilleure résistance à l'acidité des déjections ou muni d'un plancher en bois.

Les murs sont recouverts d'un enduit de chaux pour empêcher l'intrusion de nuisibles et souvent peints en blanc pour la clarté et la propreté du pigeonnier.

S'agissant des boulins, les murs sont équipés de petites loges accueillant chacune un couple de pigeons. Ils se présentent sous formes de nids façonnés dans la maçonnerie ou construits sur une ossature de bois. Celle-ci forme un quadrillage sur le mur, une multitude de petites cases en bois léger, habillées de plâtre ou de torchis. Parfois, au-dessus du boulin est insérée une lauze, une tuile ou une planchette en bois qui constitue le sol de la rangée supérieure. Le boulin dont l'entrée mesure 15 cm de hauteur sur une largeur de 20 cm, pour une profondeur de 25 cm, ne résistant pas à l'usure du temps, avait fréquemment besoin d'être consolidé.

Lorsque ne subsiste plus aucun boulin, on remarque encore l'emplacement des fiches de bois qui étaient plantées régulièrement dans le mur pour permettre l'édification des boulins [...] ces fiches dépassaient des nids achevés pour offrir aux pigeons un perchoir à l'entrée du nid²⁵.

La volière est constituée de plusieurs rangées de boulins, la rangée inférieure ne devant pas être à moins de 1,30 m du sol afin de rester hors de portée des prédateurs. Ils sont parfois disposés en quinconce, afin que les déjections des nids supérieurs ne souillent ceux de la rangée inférieure. Ils pouvaient occuper seulement l'étage supérieur du pigeonnier ou le bâtiment de haut en bas, appelé alors pigeonnier à pied.

Le nombre de boulins indique la capacité du pigeonnier, il est proportionnel à la superficie des

24. Duchard P., 2003, Les épis de faitage en France méridionale, Charles Massin, Paris, 149 p. (p. 78).

25. Levillain-Hubert A.-J., 2001, Le colombier monument d'élevage dans la Normandie de l'Ancien Régime, Thèse, Toulouse, 115 p. (p. 88).

terres ensemencées du domaine. Chaque boulin correspondait à la possession d'1 acre de terre soit 50 ares (0,5 ha). Le nombre de nids est très variable, de quelques dizaines dans certains petits pigeonniers à plus de 2 000 dans les plus vastes. Les nichoirs peuvent être de simples nids de paille, des paniers en vannerie (osier tressé) ou en poterie (pots couchés, tuiles canal). Ils sont maintenus très propres pour éviter vermine et maladies. En France, l'un des plus grands pigeonniers se trouve à Brue-Auriac (Var, 83) bâti en 1750, haut de 22,50 m, de 12,43 m de diamètre, il recense 6 000 boulines.

L'intérieur présente un aménagement étudié pour répondre aux exigences de salubrité, d'efficacité et de rentabilité. Pour accéder aisément aux boulines, les entretenir, recueillir les pigeonneaux et les œufs, on utilise une simple échelle dans les pigeonniers réduits. Pour les plus grands, une échelle verticale mobile en bois, placée au cœur du colombier, permettait de visiter tous les nids, il suffisait de faire avancer l'échelle en s'appuyant sur les corniches latérales.

Un système beaucoup plus élaboré, réclamant certainement l'intervention de charpentiers qualifiés, est utilisé dans certains grands pigeonniers. C'est, en effet, une grande échelle tournante, reliée par des potences de bois ou de fer à un arbre central vertical pivotant sur lui-même qui permet la visite des boulines²⁶.

La forme ronde est plus adaptée à ce mécanisme mais les pigeonniers polygonaux sont circulaires à l'intérieur.

En ce qui concerne les tables de nourrissage, des mangeoires et un abreuvoir étaient parfois disposés à l'intérieur pour ne pas attirer les rats et remplis à heures régulières afin d'éviter le pillage par les pigeons. Ces éléments étaient essentiellement utilisés en période hivernale et de début avril à mi-juin, lors des semailles.

Place du pigeonnier dans l'habitat rural

Pour le département des Alpes-Maritimes, on distingue trois zones de la mer vers la montagne : la zone côtière, le moyen pays et le haut pays. Même si l'on trouve des particularités dans chacune d'elles, l'habitat traditionnel est de type perché, maisons en hauteur serrées les unes contre les autres. Par souci défensif, pour gagner en ensoleillement, pour réserver aux cultures les pentes aménageables, les villages se sont fixés sur des hauteurs rocheuses escarpées.

La « maison tour » méditerranéenne y est de règle : haute, étroite, bâtie sur les reins d'une forte voûte, elle emplit ses étages que n'occupent guère que deux ou trois pièces, parfois une seule. Au sommet « lou souleiaire », séchoir à fruits, grenier, voire galetas, engouffre tout ce qu'il peut de soleil. Une toiture en bâtière, couverte de tuiles rondes coiffe l'édifice. Sur ces étroits perchoirs, l'habitat s'est tassé, s'enfermant sur lui-même comme une forteresse, accolant ses maisons par ses pignons²⁷.

La région avant les bouleversements de la fin du XIXe s. a toujours vécu sur la base d'une économie de la pauvreté. L'habitation rurale en est souvent le reflet, dans son aspect extérieur, son agencement intérieur, ses matériaux de construction. Les ressources locales étant mesurées, les hommes utilisent le plus possible les matériaux qui se trouvaient dans leur environnement immédiat, pierre, bois, plâtre, pierre à chaux, sable en les transformant sur place. Le travail s'effectue au moindre coût (constructions en pierres sèches) au prix de nombreux efforts physiques en s'appuyant sur la transmission des savoirs techniques. Pas ou peu de constructions de prestige et des volumes réduits. Toutes exploitent au mieux les dons de la nature dans le cadre d'un système économique d'autosubsistance.

Dans l'architecture des pigeonniers, se retrouve le respect des mêmes principes généraux que dans l'ensemble de l'architecture rurale de la basse Provence. Certains éléments ostentatoires présents sur les différents types de pigeonniers dans d'autres régions de France ne le sont pas sur ceux de notre département, comme les lucarnes d'envol, la lanterne ou lanternon, la forme sophistiquée de l'épi de

26. Chausserie-Laprée J., 1983, Les pigeonniers de la Vallée de L'Arc, Fichier PDF, Université d'Aix, p. 199-217 (p. 216).

27. Thevenon L., 2007, La montagne et la vie, Hautes vallées du Var et du Cians, Serre, Nice, 110 p. (p. 21).

faîtage marque de seigneurie de la France féodale destinée à afficher les prétentions sociales du propriétaire. En Provence, le pigeonnier appartient au monde agricole et la simplicité est de rigueur. Son architecture volontairement sobre ne compte rien de superflu. Le bâtiment est souvent subdivisé pour des raisons domestiques ou agricoles. Le rez-de-chaussée sert de remise, de poulailler ou de rucher, l'épi de faîtage le plus souvent surmonté d'une croix. Les matériaux locaux employés dans leur construction sont identiques à ceux utilisés pour les maisons paysannes : pierres calcaires, tuiles canal, mortier de chaux, plâtre, bois.

L'excentricité demeure toutefois assez rare car le pigeonnier appartient au monde agricole et non aux morceaux de vanité ; aussi son architecture ne compte rien de gratuit ni de superflu et reste volontairement sobre. La simplicité de rigueur répond d'ailleurs aux principes de l'art de bâtir en Provence qui manie en virtuoses proportions et volumes²⁸.

Les villages des Alpes-Maritimes possédant des terroirs céréaliers, comptent des pigeonniers. Les pigeonniers fermiers sont les plus nombreux, l'élevage fournissant un engrais naturel puissant. On constate une corrélation entre leur nombre et l'importance de la culture des céréales, du blé en particulier qui est la base de l'alimentation, à l'époque de leur construction. Bâties par des maçons campagnards, l'observation des pigeonniers, isolés ou non, autour et dans les villages révèle de grandes similitudes entre eux dans la même commune. Les proportions d'ensemble, le type d'appareil des murs ainsi que nombre de détails internes et externes, telle la forme des nids, permettent d'affirmer qu'il existe une façon spécifique de les construire, propre aux villages.

Plusieurs catégories ont été définies en fonction de leur situation dans l'ensemble de l'exploitation agricole et de leur architecture : le pigeonnier isolé, le pigeonnier accolé à une bergerie, le pigeonnier intégré au corps de ferme ou à une habitation de village²⁹. Leur répartition dans le département correspond à des caractéristiques locales. Ainsi, on observe davantage de pigeonniers accolés à une bergerie dans les vallées où l'élevage était très présent.

Le pigeonnier isolé

C'est généralement une construction en forme de tour, indépendante des autres bâtisses afin de protéger les toitures et les citernes des déjections mais souvent rattachée à l'économie d'une ferme. Isolé dans la campagne ou bien en vue, proche du domaine, il peut être de plan carré, rectangulaire, cylindrique ou polygonal, sa toiture conique, à pans, ou à gradins (une pente sur deux niveaux). Dans notre département, le pigeonnier isolé est de construction sommaire et économique constitué de quatre murs pleins. Peu d'entre eux présentent des boulins sur la totalité de leur hauteur, ils sont fréquemment bâtis sur deux niveaux : un rez-de-chaussée ne dépassant pas 2,50 m de hauteur à vocation annexe (*supra*), un deuxième niveau consacré à l'élevage.

Le pigeonnier de plan cylindrique (**Fig. 2**) est le plus représentatif du type provençal et le plus ancien.

Ils se présentent sous la forme de tour de trois à cinq mètres de diamètre, offrant deux ou trois niveaux, dont la hauteur totale ne dépasse pas huit mètres³⁰.

Il est construit en pierres calcaires locales avec un toit conique ou à une seule pente, recouvert de tuiles canal, de lauzes ou de bardeaux de mélèze pour les plus anciens. Parfois entouré sur la partie arrière de murets en pierre épousant leur forme circulaire qui font office de pare-vent, destinés à réserver une aire de repos privilégiée.

Le pigeonnier de plan carré ou rectangulaire (**Fig. 3**) est le plus fréquent dans le Sud-Est et plus particulièrement dans le comté de Nice, qu'il soit isolé ou accolé à un autre bâtiment (*infra*). Souvent d'allure plus modeste et de construction plus massive que le pigeonnier isolé il caractérise davantage le pigeonnier paysan. Il présente un toit à une seule pente ou à gradins recouvert de tuiles canal, parfois ceinturé de murets latéraux et de piliers pour une protection contre les vents dominants. Sur la petite paroi verticale qui sépare les deux paliers de la toiture à gradins se trouve parfois une grille d'envol supérieure de forme allongée.

28. Mihière G., 1996, Pigeonniers de Provence, Jeanne Laffitte, Marseille, 159 p. (p. 70).

29. Cet article ne prend pas en compte les pigeonniers aménagés dans un abri sous roche, comme celui de Tende, documenté par C. Ungar et D. Allemand, dans le tome 34 des Mémoires de l'IPAAM, année 1992.

30. Chausserie-Laprée J., 1983, Les pigeonniers de la Vallée de L'Arc, Fichier PDF, Université d'Aix, p. 199-217 (p. 202).

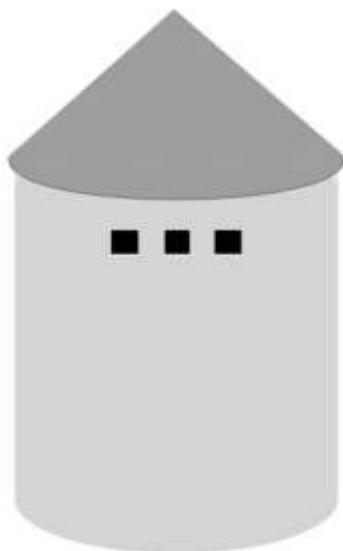


Fig. 2 : Pigeonnier isolé de plan cylindrique

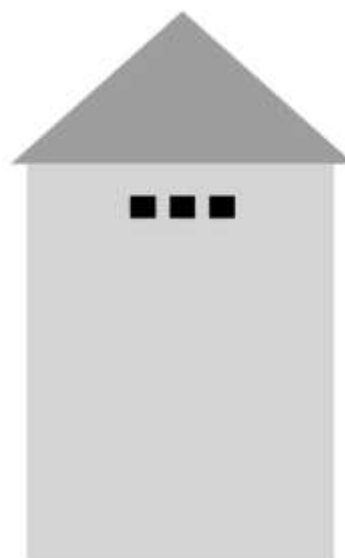


Fig. 3 : Pigeonnier isolé de plan carré ou rectangulaire

Un nombre assez important de pigeonniers ne sont pas isolés au milieu d'un champ ou à proximité du domaine mais intégrés à un autre bâtiment à usage d'habitation ou de dépendance agricole.

Le pigeonnier accolé à une bergerie

Essentiellement de plan carré ou rectangulaire, accolé à une grange-bergerie (**Fig. 4**), cet ensemble construit en dehors du village, était habité temporairement, au cours du printemps et de l'automne afin de s'occuper des prés, des champs de céréales et de pomme de terre qui les entouraient. En hiver, ils abritaient dans leurs annexes les troupeaux interdits dans les villages, en raison du risque d'incendie que pouvait occasionner les réserves de foin. Le pigeonnier, élément important de ces constructions, permettait l'élevage destiné à la consommation de la viande et des œufs et à la récupération de la fiente pour la fumure des cultures.

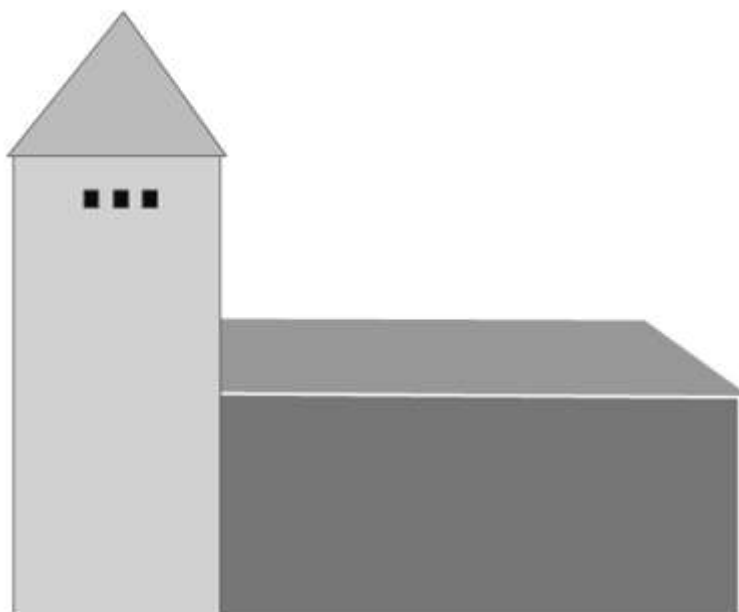


Fig. 4 : Pigeonnier de plan carré ou rectangulaire accolé à une bergerie

Le pigeonnier intégré au corps de ferme ou à une habitation de village

Le corps de ferme associe les différents bâtiments nécessaires à l'exploitation agricole, les pièces habitables et l'espace réservé aux animaux.

Le pigeonnier de plan carré ou rectangulaire (**Fig. 5**) est intégré aux bâtiments de la ferme, avec un rez-de-chaussée à usage de remise ou cellier et un étage à usage de pigeonnier.

Le pigeonnier fuie (**Fig. 6**) est un pigeonnier « de fortune ». Quand elles n'ont pas de pigeonnier isolé, certaines fermes ou maisons d'habitation possèdent une pièce aménagée sous les combles. Cet espace dédié à l'élevage a alors des proportions réduites et n'apparaît visuellement en façade que par les trous d'accès et parfois la ceinture de carreaux vernissés qui les entoure. Ce type de pigeonnier appelé fuie ou pigeonnier grenier se rencontre fréquemment dans les modestes exploitations agricoles et dans les vieilles maisons de villages³¹. Il est reconnaissable en façade aux quelques trous d'envol sous le toit, établis en alignement ou en triangle et sont de faible contenance, quelques dizaines de nids. Nombre d'entre eux ont disparus lors de réfections, seules subsistent les entrées en façade.

Le pigeonnier en encorbellement ou le pigeonnier échauguette (**Fig. 7**) est attenant à un mur de la ferme, bâti en hauteur. Il se différencie d'un pigeonnier tour dont la base se situe au sol. Petit pavillon carré ou cylindrique construit en maçonnerie, il couronne un angle de bâtisse et confère à celle-ci un aspect médiéval. D'influence quercynoise, ce type ne se rencontre que très rarement dans notre département.

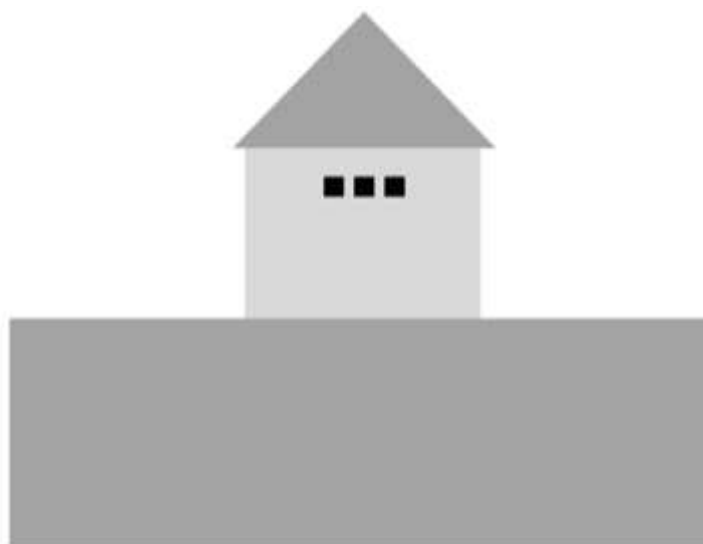


Fig. 5 : Pigeonnier de plan carré ou rectangulaire intégré au corps de ferme



Fig. 6 : Pigeonnier fuie ou grenier



Fig. 7 : Pigeonnier en encorbellement ou échauguette

31. Émile Tihy, habitant de Lucéram, dont la famille possédait un pigeonnier fuie, explique que ceux qui partaient s'occuper des campagnes éloignées du village emportaient avec eux des pigeons qu'ils relâchaient une fois arrivés sur place. Le retour des pigeons dans leur pigeonnier d'origine signifiait que tout allait bien.

Quelques pigeonniers du département des Alpes-Maritimes

Les pigeonniers retenus sont représentatifs des différents types encore présents dans le département. Ils répondent aux critères suivants : leur bon état de conservation et des éléments remarquables tant sur le plan architectural que décoratif. Cette sélection est le fruit d'un travail de terrain dans différentes communes avec l'aide de personnes investies dans la conservation du patrimoine local et dans les archives cadastrales pour déterminer leur ancienneté. La recherche n'a pas été toujours fructueuse, les pigeonniers n'étant pas souvent cités comme tels dans les états de section du cadastre napoléonien mais comme bâtiment rural. Parfois des éléments précis de datation comme la date de construction sur le linteau de la porte ont été découverts. Même si certains datent du XVIIIe s. la plupart de ceux inventoriés ont été édifiés au XIXe s.

Pigeonniers isolés

Isola

Au XIXe s., à Isola, dans la vallée de la Tinée, on dénombrait trois pigeonniers, dont un seul subsiste. Le contexte historique lié aux relations entre la France et l'Italie pourrait expliquer leur présence, pour la transmission de messages. L'évolution complexe des relations entre les deux pays, à une époque de tensions diplomatiques dans les années 1881-1896, voit se déployer des activités nouvelles d'autant plus intenses que l'on se rapproche de l'Italie. Les Alpes-Maritimes, région frontalière, sont alors le théâtre d'un effort de militarisation sans précédent en prévision d'un éventuel conflit. À partir de mars 1861, la France organise un dispositif de surveillance auquel va être attribué un large éventail de missions de renseignement. Un commissaire spécial avait pour tâche d'organiser dans les vallées de la Tinée et du Var un réseau de correspondants qui, dans chaque localité, étaient chargés de tâches spécifiques en cas de guerre. Les informations, alors en partie diffusées au moyen de pigeons voyageurs, impliquaient un bon état de fonctionnement des pigeonniers. Le commissaire spécial de l'intérieur, effectuait une période de surveillance, l'été à Isola, l'hiver sur le littoral, la frontière qui longe ce secteur étant pratiquement infranchissable pour cause d'enneigement³².

Au quartier Cianciastel (**Fig. 8**) à l'est du village, un pigeonnier (**Fig. 9**) se dresse tout proche d'une ferme, dans une châtaigneraie. La date de 1871 (**Fig. 10**) est gravée sur une pierre, à droite de l'entrée de la bâtisse, en partie en ruine. Il est la propriété de la commune depuis 2018. Ravagé par un incendie, il fut partiellement détruit, puis abandonné.

Il y a 15 ans, l'association Chantier de jeunes Provence Côte d'Azur qui, à travers des chantiers participe activement à la sauvegarde et la rénovation du patrimoine bâti français, l'a restauré en partie. Ces travaux qui consistaient à consolider le bâti, réparer les nichoirs et la toiture en mélèze ont permis la conservation de l'édifice afin que perdure le savoir-faire des Anciens.

De plan rectangulaire, 4 m sur 3 m, pour 10 m de hauteur et des murs de 60 cm d'épaisseur, il est construit en pierres locales et s'appuie sur un substrat rocheux. La façade est recouverte d'un crépi, encore visible partiellement. Un escalier de quelques marches en lauzes permet d'y accéder. Le rez-de-chaussée servait de remise, les deux étages constituaient le pigeonnier. Le premier niveau comporte huit colonnes de six nichoirs sur trois murs, le second, huit colonnes de neuf nichoirs soit environ 120 boulins de 23 cm de largeur, 20 cm de hauteur et 30 cm de profondeur. Parfaitement alignés (**Fig. 11**), ils sont encastrés dans la maçonnerie, séparés par une lauze. Sur certains, un bourrelet de plâtre (**Fig. 12**) empêchait les œufs de tomber. Au plus haut, en face sud, une ouverture (**Fig. 13**) d'1 m sur 1,20 m avec plage d'envol, était équipée d'une grille permettant l'accès aux pigeons mais l'interdisant aux rapaces.

Le toit a une seule pente (**Fig. 14**) et la couverture en bardeaux de mélèze, en partie arrachée par les intempéries, a été remplacée par une tôle.

32. Information Clary E., Isola, 2021.

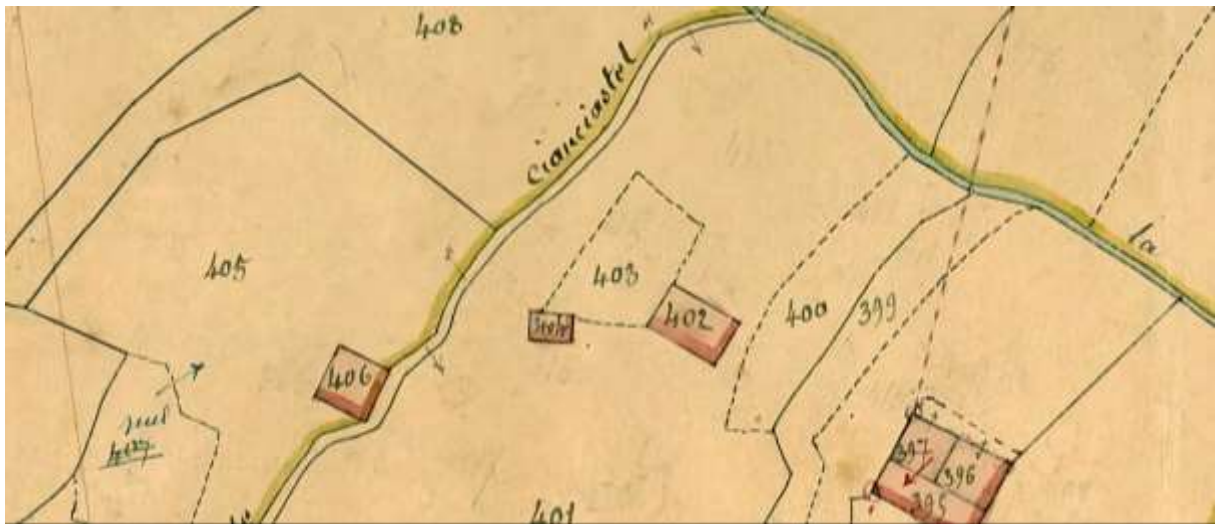


Fig. 8 : Plan cadastral napoléonien 1876, parcelle C2 404



Fig. 9 : Pigeonnier



Fig. 10 : Date 1871



Fig. 11 : Boulins



Fig. 12 : Bourelet de plâtre



Fig. 13 : Ouverture d'envol et de retour



Fig. 14 : Toit

La Penne

Le village est situé dans le canton de Puget-Théniers, entre la vallée du Var et la vallée de l'Estéron.

Sur la crête de Sainte-Marguerite, qui limite au nord la commune de la Penne, subsistent quelques vestiges d'un habitat fortifié du XIe s. Le village s'est installé plus bas au XIIIe/XIVe s. Un château, une église dédiée à saint Pierre sont fondés à l'emplacement de l'agglomération actuelle. Il reste l'église, quelques traces de l'enceinte du village, un pan de mur du château et ce que l'on nomme le donjon, une tour (**Fig. 15**) à bossage sur deux niveaux, située hors les murs du château.

Transformée en colombier (**Fig. 16**) au XIXe s., on y accède par un escalier.

D'une hauteur de 11 m et de 5 m de côté (**Fig. 17**), elle est édifée en pierres locales. Seule, la face sud où se situe l'ouverture d'accès des pigeons a été recouverte d'un crépi en protection contre les rongeurs. Le toit est à gradins, sa couverture en tuiles canal et trois rangs de génoise forment l'avant-toit. Le rez-de-chaussée et le premier étage servaient de remise, le pigeonnier, en bon état de conservation, est situé au 2e étage, accessible par une échelle en bois. Environ 180 boulins (**Fig. 18**) en tuiles rondes sont disposés sur une ossature en plâtre en forme de quadrillage, six rangées de 10 nichoirs, occupent trois des murs.



Fig. 15 : Plan cadastral napoléonien 1867, section C1(d), parcelle 407

Durand-De la Serre Joseph à la Serre	406	Village	Nature
Durand-De la Serre Joseph à la Serre	407	Village	Colombier
Durand-De la Serre César à la Serre	408	Village	Grave

Fig. 16 : État de section de 1869



Fig. 17 : Tour colombier



Fig. 18 : Boulins

Péone

Dans ce village du haut Cians, quartier de la Parra (**Fig. 19**), est érigé l'unique pigeonnier-rucher de plan cylindrique (**Fig. 20**) recensé en France. Ce type d'apiculture familiale, sous forme de ruches placards, était présent dans une quarantaine de maisons du village et de la campagne. Elles étaient encastrées dans la maçonnerie de divers bâtiments d'habitations ou agricoles afin de les abriter des intempéries, les protéger des divagations d'animaux sauvages ou domestiques et des voleurs. Une inscription gravée sur le plâtre à droite de la porte d'entrée est précédée d'une flèche plusieurs fois barrée et indique la date « 1679 » (**Fig. 21**). Sur l'état de section du cadastre napoléonien de 1871, il est mentionné « colombier » (**Fig. 22**), terme qui témoigne de son ancienneté. La commune l'a acquis en 2017 afin de procéder à sa restauration. Préalablement, un relevé topographique en 3D va être réalisé ainsi que des analyses dendrochronologiques et une étude archéologique. Lors de sa restauration, il est envisagé de fabriquer du plâtre avec du gypse comme autrefois pour les enduits de façade. D'un diamètre de 3,20 m pour 6 m de hauteur, les murs construits en pierres calcaires sont recouverts d'un crépi rose, excepté le bas de la tour sur une hauteur de 80 cm. Neufs trous d'accès sont situés sur l'ensemble de la circonférence. En face sud, six autres ouvertures sont disposées en deux rangées superposées (**Fig. 23**). Un larmier en lauzes ceinture la tour sous les trous d'envol. Le toit en forme de coupole, recouvert de bardeaux de mélèze fortement dégradés est surmonté d'une demi-sphère en pierre qui fait office d'épi de faîtage. À l'intérieur, le rucher placard (**Fig. 24**), constitué de six emplacements de ruches de 38 cm sur 58 cm, pour une hauteur de 90 cm occupe le rez-de-chaussée. Sur la façade, six ouvertures de quelques centimètres (**Fig. 25**) permettaient l'accès aux abeilles. Un plancher à 1,80 m du sol, sépare le rucher du pigeonnier accessible par une trappe au second niveau. Il compte 184 boulins (**Fig. 26**), de 27 cm sur 20 cm, pour 25 cm de profondeur, disposés en 8 rangées de 23, dont la première se trouve à 35 cm du sol.

Les boulins sont constitués de lauzes et de plâtre. La lauze formant le sol du boulin repose sur une cheville en bois scellée dans le mur. Les côtés sont constitués de lauzes plâtrées et le dessus du boulin est formé par la lauze constituant le sol de la rangée supérieure³³.

33. Gourdon M., 1990, Recherches sur un colombier du XVIIe s. au quartier de la Parra à Péone.



Fig. 19 : Plan cadastral napoléonien 1868, parcelle B6 931 bis



Fig. 20 : Pigeonnier rucher



Fig. 21 : Date 1679

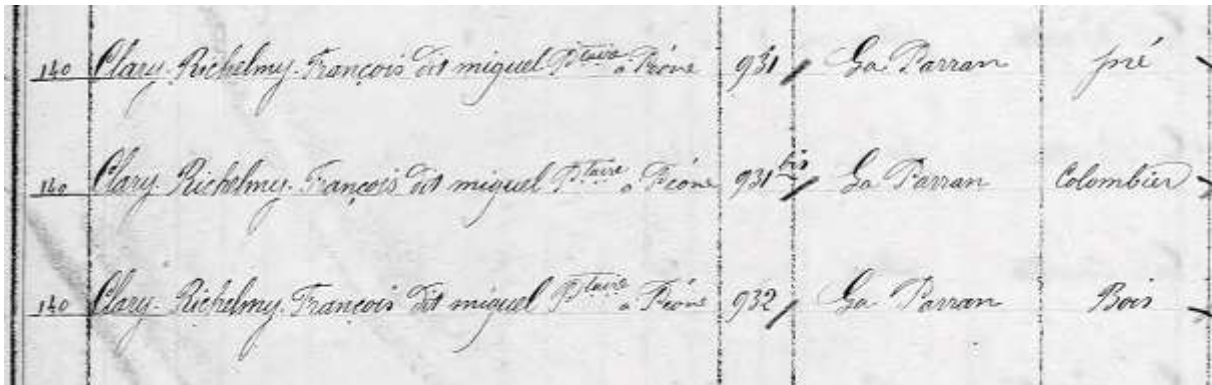


Fig. 22 : État de section de 1871



Fig. 23 : Ouvertures en face sud



Fig. 24 : Rucher placard



Fig. 25 : Ouvertures pour les abeilles



Fig. 26 : Boulins

La Roquette-sur-Var

Au quartier de la Vallière (**Fig. 27**), au fond d'une vaste propriété implantée d'oliviers et de chênes, se trouve un pigeonnier de plan cylindrique (**Fig. 28**). C'est un rare exemple de ce type situé à l'est du département.

Bâti sur un petit promontoire, l'édifice s'appuie sur un affleurement rocheux.

Selon l'histoire locale, il faisait partie d'un ensemble de biens achetés par la famille Raybaud aux seigneurs de la Roquette, les Lascaris de Castellar, après la mort du dernier marquis en 1838. Sa construction est donc probablement antérieure au XVIIIe s. L'ensemble comprenait le château médiéval, le pigeonnier ainsi que les terres alentour, le four et une source. Le pigeonnier était intégré à l'économie du domaine.

Sur l'état de section du cadastre napoléonien de 1867, il appartenait à Prosper Raybaud, à l'origine de la séparation des villages de Saint-Martin et de la Roquette, et futur maire du lieu. Une plaque de marbre blanc (**Fig. 29**), fixée au-dessus de la porte d'entrée, mentionne « 1907 », date où le pigeonnier a fait l'objet d'une restauration par le propriétaire de cette époque, Ernest Raybaud, dont les initiales sont entrelacées au-dessus de la date.

De dimensions modestes, 5 m de hauteur environ pour 13 m de circonférence et 50 cm pour l'épaisseur des murs, il est construit en petit appareil de pierres locales, recouvert d'un crépi piqueté qui se désagrège par endroit. Sur la façade sud, une volière grillagée (**Fig. 30**), facilitait l'aération et permettait aux volatiles de profiter du soleil sans risquer l'intrusion des nuisibles. Au-dessous, une randière ceinture l'édifice et, sous celle-ci, un cerclage en fer renforce la structure. Plus bas, une grille d'envol en bois est composée de trois trous sous lesquels est placée une plage d'envol en bois également. Le toit conique, couvert de tuiles canal, possède un rang de génoise. L'épi de faitage est composé d'une boule en bois surmontée d'une croix (**Fig. 31**).

À l'intérieur, l'espace divisé en deux parties comprenait au rez-de-chaussée, une pièce servant de remise, la partie élevage séparée par un plancher occupait le premier étage, accessible par une échelle. Le sol est recouvert d'une couche de ciment pour faciliter la récupération de la colombine. Aux murs, des trous (**Fig. 32**) permettaient probablement la pose de tablettes en bois qui accueillaient les nids.



Fig. 27 : Plan cadastral napoléonien 1864, parcelle A4 1168



Fig. 28 : Pigeonnier



Fig. 29 : Date 1907 et initiales du propriétaire



Fig. 30 : Volière grillagée, randière, trous d'envol et de retour



Fig. 32 : Trous pour les tablettes en bois



Fig. 31 : Épi de faîtage surmonté d'une croix

Saint-Laurent-du-Var

En 2004, la commune, confrontée aux problèmes induits par la prolifération des pigeons dont les salissures endommagent les toitures et les façades des bâtiments, a réalisé la construction d'un pigeonnier contraceptif conçu pour réguler sans éradiquer leur population en ville. Régulièrement, des œufs sont prélevés des nids, un ou deux sont conservés par nichée afin de ne pas perturber les pigeons. La finalité étant d'arriver à un pigeonneau adulte par an et par couple tout en évitant que ces derniers ne quittent leur lieu de reproduction. Ce projet a été mené par l'association la Clef (association Culture loisirs, emploi, formation) afin de rassembler les volatiles en un lieu plus adapté et en réguler sa population.

Le pigeonnier (**Fig. 33**) est situé dans le parc Layet (**Fig. 34**), parcelle communale en retrait du carrefour de l'avenue du 11 Novembre et de l'avenue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord. Les pigeonniers de régulation sont plus proches d'une cabane en bois que d'un véritable édifice, cependant celui de Saint-Laurent-du-Var possède des éléments architecturaux représentatifs du type provençal : forme cylindrique, toit en partie entouré d'un muret pour la protection des vents dominants, couverture en vieilles tuiles canal, randière en carreaux de faïence vernissée.

D'un diamètre 3,50 m, pour 5 m de hauteur, on y distingue, cinq trous d'envol et de retour de forme plein cintre, situés sur la face est et des perchoirs en céramique disposés en quinconce autour de sa circonférence. Il compte environ cent cases (**Fig. 35**), de 25 cm de large pour 30 cm de profondeur et 25 cm de hauteur, réparties sur les parois intérieures et pourvues de nids en carton.



Fig. 33 : Pigeonnier

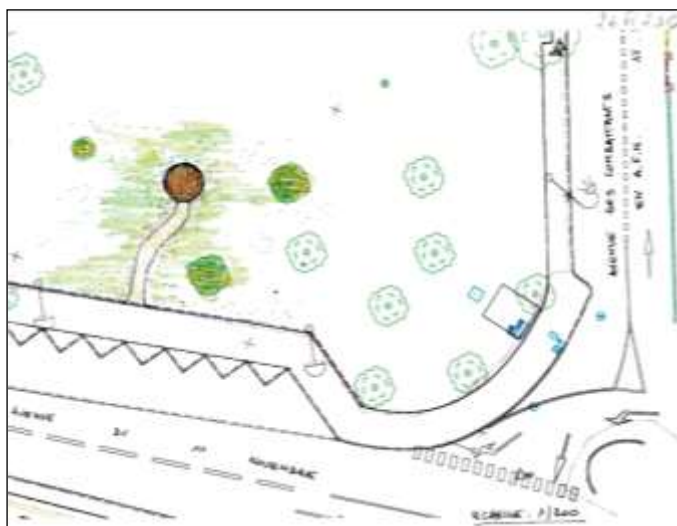


Fig. 34 : Situation du pigeonnier



Fig. 35 : Cases pour les nids en carton

Saint-Étienne-de-Tinée

Saint-Étienne-de-Tinée, dans la haute Tinée, à 92 km de Nice et 1140 m d'altitude est un bourg de montagne. Au XVIIe et XVIIIe s., c'était une des plus importantes localités du comté après Nice et Sospel. Placée au pied de cols reliant la haute Provence, l'Ubaye, la Stura (vallée du Piémont italien),

la localité était à la fois un carrefour et un centre agricole aux foires réputées. Son patrimoine architectural témoigne de cette position, passages couverts, fontaines et façades aux couleurs pastel, décors en plâtre ciselé, peintures en trompe l'œil et cadrans solaires. Cette architecture de qualité qui se retrouve également dans les édifices religieux indique que les Stéphanois étaient sensibles aux décors raffinés, un engouement dû au contexte de la mode italienne des façades peintes. Ce souci artistique se retrouve dans des tours pigeonniers, édifices originaux, à la périphérie du village.

La tradition orale évoque les « tours du temps des seigneurs », il semble qu'elles soient le fait de familles cultivées et d'un certain niveau social ayant les moyens financiers de telles constructions et le goût de leur décor³⁴.

Cinq subsistent aujourd'hui, édifiées sur les meilleurs terroirs de la commune. Au XIXe s., l'activité agricole et l'élevage prédominant, les tours sont entourées de champs de céréales, de près de fauche, de carrés de pommes de terre. Elles sont surtout fonctionnelles, habitat provisoire aux intersaisons pour les plantations et les récoltes et abri pour les troupeaux essentiellement en période hivernale. Trois d'entre elles sont remarquables par leur décor mural en trompe l'œil et leur aménagement intérieur original : deux tours, accolées à une bergerie (*infra*), sont situées en dehors du village au quartier périphérique de la Belloire, au sud de la chapelle Saint-Sébastien, la troisième indépendante, au quartier d'Aucias. Leur architecture verticale (16 m, 14 m, 13,50 m) qui comporte 3 à 4 niveaux est assurée par des parois épaisses de 0,60 m environ et de plus d'1 m à la base.

La tour pigeonnier au quartier d'Aucias, au nord du village (**Fig. 36**), date de 1739. Masquée par un immeuble implanté en contrebas, elle est difficilement visible dans toute sa hauteur. La tour, de plan quasiment carré (**Fig. 37**), 5,50 m de côté pour une hauteur de 16 m en face avant, est adossée à la pente, la face arrière mesure 9,10 m. La toiture est en pavillon (quatre surfaces triangulaires qui se rejoignent au sommet d'une crête), sa couverture a été rénovée en 1976 et la tôle remplacée par des bardeaux de mélèze comme à l'origine (**Fig. 38**). L'épi de faitage est constitué d'un fanion surmonté d'une croix.

L'aspect artistique se retrouve à l'intérieur, fait surprenant pour un édifice du domaine campagnard. Elle comporte deux niveaux, au rez-de-chaussée, une pièce avec cheminée, une croix au-dessus de celle-ci est à peine visible, le plafond est en croisée d'ogives. Au 1er étage, une pièce avec alcôve, le décor peint de la voûte composé de deux motifs religieux et d'une frise, bien que dégradé est encore observable. L'un avec le monogramme IHS (**Fig. 39**), (abréviation du nom de Jésus en grec ancien), l'autre une croix (**Fig. 40**), tous deux cerclés d'un liseré. Sur le haut des murs, au-dessus de la corniche, une frise ornementale (**Fig. 41**) comporte des éléments floraux, personnages, oiseau et soldat avec drapeau (**Fig. 42**). Au 2e étage, l'espace sommital, réservé à l'élevage, jouxte une petite remise. La face orientale comporte 3 rangées de trous d'envol et de retour (**Fig. 43**). Environ 230 boulins (**Fig. 44**) de 22 cm de hauteur, 12 cm de largeur pour 31 cm de profondeur, constitués de planches en bois et de panneaux de plâtre sont répartis en 33 colonnes sur les murs.



Fig. 36 : Plan cadastral napoléonien 1875, parcelle N 721

34. Thevenon L., 1984, Le village en Provence, Actes des journées d'Histoire Régionale, Mouans Sartoux 16, 17 mars 1984, CRDO, p. 139.



Fig. 37 : Tour pigeonnier



Fig. 38 : Toit en bardeaux de mélèze et épi de fâitage



Fig. 39 : Motif avec le monogramme IHS



Fig. 40 : Motif avec croix



Fig. 41 : Frise ornementale



Fig. 42 : Frise ornementale (volutes, oiseau, soldat, drapeau)



Fig. 43 : Trous d'envol et de retour



Fig. 44 : Boulins

Deux petites constructions représentent de très rares exemples de pigeonniers aménagés hors d'une façade ou d'une tour sont à mentionner à Cannes et à Grasse.

Cannes

En 1881, la villa Rothschild est édifée pour la baronne Betty de Rothschild dans le quartier résidentiel et aristocratique appelé dès le XIXe s., « quartier des Anglais », au pied de la Croix des Gardes (**Fig. 45**). La bâtisse est typique de l'architecture néo-classique des constructions de villégiature de la fin du XIXe s.

En 1887, sous l'égide du baron Alphonse de Rothschild, le grand parc botanique qui recèle de nombreuses essences méditerranéennes et exotiques, s'agrémente d'un réservoir, de pièces d'eau et d'un pigeonnier (**Fig. 46**) enfoui dans la végétation au nord de la villa. Acquis en 1947 par la ville de Cannes, la villa, devenue médiathèque, et son parc sont classés au titre des Monuments Historiques en 1991.

L'esthétique de ce pigeonnier ainsi que sa taille modeste, lui confèrent un caractère plus décoratif qu'utilitaire dans ce parc d'exception. Symbole de prestige et de richesse, il constitue un possible rappel de l'acquisition de la fortune de Nathan de Rothschild en 1815.

Des écrits historiques indiquent qu'il aurait été informé à l'aide d'un pigeon voyageur de la défaite de Napoléon à Waterloo avant que la nouvelle ne se répande, lui permettant ainsi de réaliser de fructueuses transactions boursières à Londres.

Le pigeonnier en bois est posé sur une dalle bétonnée, surélevée du sol par quatre piliers à 80 cm. De base hexagonale, les six panneaux qui le constituent ont une hauteur de 2,10 m sur 93 cm de largeur. Sur les faces exposées est, sud, sud-ouest, on note quatre rangées de trous d'envol et de retour dont la plupart obstrués après la désaffectation du pigeonnier. Les trois premières rangées sont constituées chacune de trois ouvertures de forme oblongue de 20 cm de hauteur sur 13 cm de largeur dont le contour est orné d'une frise surmontée d'une fleur de lys stylisée (**Fig. 47**). La plus haute rangée comporte deux trous ronds avec perchoir.

Le pigeonnier est mis en valeur par des équerres ouvragées (**Fig. 48**) qui soutiennent les plages d'envol ainsi que l'avancée du toit. La charpente à six pans (**Fig. 49**) est recouverte de zinc et surmontée d'un épi de faitage constitué d'une boule et d'une longue pointe en forme d'aiguille (**Fig. 50**).

À l'intérieur, trois rangées (**Fig. 51**) de tablettes en bois séparées par des planches constituent les nichoirs.

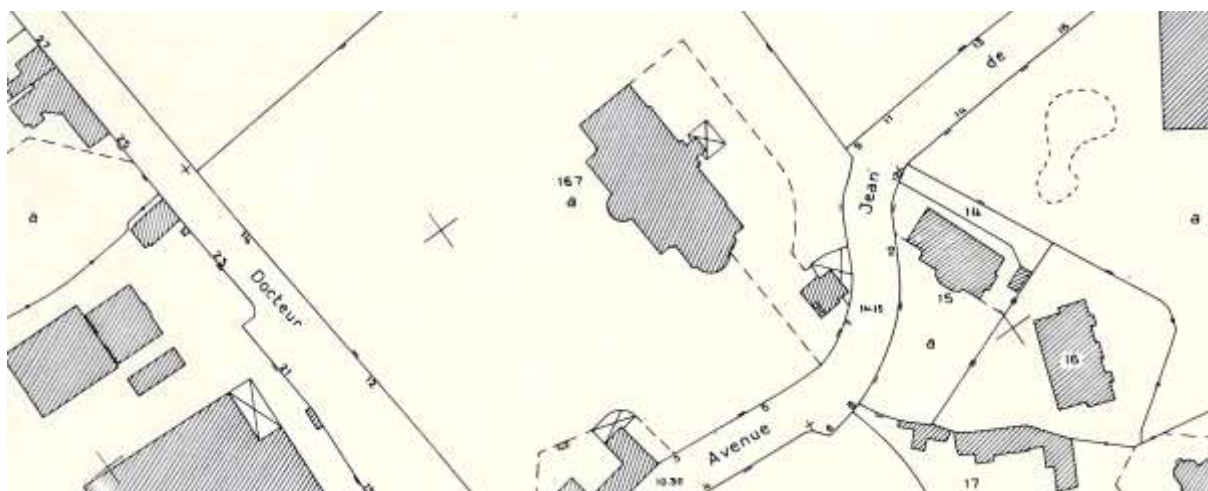


Fig. 45 : Plan cadastral napoléonien 1977, parcelle AW 167



Fig. 46 : Pigeonnier



Fig. 47 : Contour d'un trou d'envol



Fig. 48 : Équerres ouvragées



Fig. 49 : Charpente



Fig. 50 : Épi de faîtage



Fig. 51 : Nichoirs

Grasse

Au XIXe s., au quartier des Capucins, avenue Pierre Sémard, l'industriel Claude Roure agrandit son usine en achetant la ferme Felker attenante à celle-ci. Détruite entre 1910-1914, il conserve toutefois le pigeonnier existant à l'usage de son personnel qui disposait de jardins potagers. La fiente était récupérée pour amender le sol et leur chair consommée, ce qui constituait un apport carné notable à une époque où la viande était une denrée rare et onéreuse.

Élément singulier du patrimoine grassois datant du XIXe s., ce pigeonnier fortement dégradé est restauré en 2019 par l'association Mission Patrimoine en partenariat avec la ville de Grasse. Il a recouvré son emplacement originel, un terrain dit jardin Felker, dans l'enceinte de l'ancienne usine de la société Roure et son aspect architectural.

Cette petite construction (**Fig. 52**) surélevée de 34 cm est de plan rectangulaire, 2,20 m sur 0,75 m pour 2,70 m de hauteur. Bâtie en briques enduites d'un crépi, elle est tapissée sur trois de ses faces de carreaux de faïence vernissés, de 24 cm de côté de couleur terre cuite, vert et jaune. Sur la face avant, exposée sud-ouest (**Fig. 53**), 28 trous d'accès de forme oblongue, munis chacun d'un perchoir en terre cuite, sont répartis sur 5 rangs, 4 rangs de 6 et le dernier de 2. En face nord (**Fig. 54**), on retrouve la même organisation constituée de petites portes en bois avec loquet, peintes en vert, permettant l'accès aux nids. Ceux-ci sont divisés en deux compartiments (**Fig. 55**) séparés par une briquette. Le toit en bois à deux pans possède une couverture en tuiles plates (**Fig. 56**).



Fig. 52 : Pigeonnier



Fig. 53 : Trous d'envol et de retour



Fig. 54 : Portes avec loquet



Fig. 55 : Espace des nids



Fig. 56 : Couverture du toit en tuiles plates

Pigeonniers accolés à une bergerie

Lucéram

Village médiéval perché à 27 km au nord de Nice et 650 m d'altitude, Lucéram, ancienne place forte située sur l'antique route du sel, fut, au Moyen Âge, une seigneurie appartenant au comte de Provence. La vie économique était basée sur la culture des céréales, du chanvre, de l'olivier et sur l'élevage. Les pigeonniers étaient nombreux dans les campagnes environnantes et plusieurs, inutilisés dans le village, ont été rabaissés. Indépendants les uns des autres, ils appartenaient à des particuliers, des bourgeois aisés. Dans les campagnes, ils étaient construits à proximité d'une « morga » (terre à

blé) afin de permettre aux volatiles de se nourrir gratuitement après la moisson. Leur partie basse constituait la bergerie et l'engrais, un mélange de fientes de pigeons, de crottes de chèvres et d'ovins faisait l'objet d'un commerce. Cependant la viande était la finalité de l'élevage et la colombine un bénéfice supplémentaire.

Anciennement dans les campagnes de Lucéram il existait de nombreux colombiers (1806). Ils sont maintenant très peu, et les plus nombreux étaient ceux du Monsieur Elisio le plus riche habitant de Lucéram³⁵.

La tour pigeonnière (**Fig. 57**) de plan carré, 6 m pour 11 m de hauteur, au quartier de la Blaquiera (**Fig. 58**), est située en bordure de la départementale 2566. Sur le linteau au-dessus de la porte d'entrée, est gravée la date 1614 (**Fig. 59**) ainsi que des initiales qui devaient être celles du propriétaire. Il subsiste un vestige datant de l'origine de la construction de l'édifice qui lui confère un caractère intéressant. Les extrémités de trois poutres en bois faisant office de tirants pour maintenir les murs opposés dépassent sur la façade nord. Dans chacune d'elle, un trou percé à la tarière permettait l'introduction d'une clavette en bois de cytise, réputé pour sa dureté, afin d'empêcher le scellement de la poutre de se fissurer. Version ancienne du chaînage, le système était protégé des intempéries par une lauze placée au-dessus. Seule une clavette demeure encore présente (**Fig. 60**). En haut, sur la façade sud (**Fig. 61**), se trouve l'ouverture d'accès pour les pigeons et, au-dessous, une rangée de lauzes empêche l'intrusion des prédateurs. La couverture du toit à gradins est en tuiles canal. L'intérieur a été transformé en habitation, quelques boulins (**Fig. 62**) ont été conservés afin de rappeler sa fonction première.



Fig. 57 : Tour pigeonnière

35. Information Fruchier B., 2020.



Fig. 58 : Plan cadastral napoléonien 1866, parcelle I3 536



Fig. 59 : Date 1614



Fig. 60 : Clavette en bois



Fig. 61 : Face sud



Fig. 62 : Boulins conservés

Au quartier de la Terca (**Fig. 63**), tout proche de Lucéram, située sur un replat du flanc de colline, l'imposante bâtisse de la bergerie (**Fig. 64**) flanqué du pigeonnier de plan carré, 6 m, pour 12 m de hauteur, est datée du XVII^e s (céramiques marbrées³⁶). Cet ensemble bâti en Savel (grès local), remarquable par son état de conservation, n'a subi aucune transformation ou restauration. La bergerie voûtée occupe le rez-de-chaussée, la fenièrre et une pièce à vivre le premier niveau et, au-dessus de celles-ci, la tour pigeonnier (**Fig. 65**).

On accède directement à l'espace réservé aux pigeons par un escalier, la porte d'entrée est constituée de lattes en bois de pin. Seule la partie haute des murs est recouverte de crépi. La charpente du toit à une pente est très dégradée, quelques tuiles canal, placées en ressaut d'une dizaine de centimètres pour assurer l'égout du toit loin du mur, subsistent encore. Les trous d'accès sont situés au-dessus de deux rangées de larmier en pierres plates. L'espace intérieur, divisé par un plancher, permettait l'accès aux boulins supérieurs. À partir de 1,10 m du sol, on en dénombre 5 à 6 sur 8 à 9 rangées par mur, soit environ 200 (**Fig. 66**) de 27 cm de hauteur pour 24 cm de largeur et 30 cm de profondeur. Un enduit de chaux recouvre les murs.



Fig. 63 : Plan cadastral napoléonien 1866, parcelle I1 146

36. Salicis C., 2005, Inventaire général du Patrimoine Archéologique et Historique de la Commune de Lucéram (06), Mémoires de l'IPAAM, t. XLVII, p. 325-352 (p. 340).



Fig. 64 : Bergerie



Fig. 65 : Tour pigeonnier



Fig. 66 : Boulines

Saint-Étienne-de-Tinée

Les deux tours du quartier de la Belloire, sont distantes de 100 m environ.

La première (**Fig. 67**) et sa grande bergerie (**Fig. 68**), datent de 1726 (**Fig. 69**). Elle est de plan rectangulaire, 6 m sur 4, 85 m pour 14 m de hauteur. Les murs sont crépis mais la charge artistique des décors extérieurs est moins importante que la tour voisine (*infra*) : un cadran solaire en forme de blason (**Fig. 70**) orne la façade ouest, les angles de la bâtisse peints représentant un chaînage d'angles et une fenêtre en trompe l'œil (**Fig. 71**).

Sur la face est, subsiste, au-dessus de la porte d'entrée, le « trou du fusil » (**Fig. 72**), élément défensif lié à l'isolement en pleine campagne.

Trois rangées de quatre trous et une plage d'envol sont situées façade sud.

La toiture en pavillon possède une couverture en bardeaux de mélèze surmontée d'une croix.

L'aménagement intérieur comporte trois niveaux. Le rez-de-chaussée, auquel on accède par un escalier extérieur, sert de salle commune avec cheminée (**Fig. 73**).

Enfin, la cheminée, avec ses moulures, ses ornements de type baroque, comme des têtes anthropomorphes, sa hotte peinte fait l'objet d'un soin décoratif particulier. On a cherché là aussi à développer l'aspect monumental d'un élément mobilier simple, voire rustique³⁷.

On accède aux étages supérieurs par un escalier en colimaçon. Deux pièces se superposent, l'une est une chambre, l'autre un local pour entreposer les salaisons.

Le dernier étage sert de séchoir, aéré par deux ouvertures avec balustrade en bois et de pigeonnier (**Fig. 74**).

Sur trois murs, on dénombre 15 rangées de 7 à 9 boulines, ce qui porte leur nombre à plus d'une centaine. Leur largeur est de 12 cm, 22 cm de hauteur, pour 30 cm de profondeur. Trois rangées de quatre trous et une plage d'envol sont situées façade sud (**Fig. 75**).

Un œilleton en verre (**Fig. 76**), situé dans un des murs, permettait l'observation des volatiles sans les déranger.



Fig. 67 : Plan cadastral napoléonien 1875, parcelle M2 157

37. Thevenon L., 1985, Les Tours Pigeonnier de St-Etienne-de-Tinée, Élément original de l'Architecture montagnarde, Le village en Provence, Actes des journées d'Histoire Régionale 16-17 mars 1984, CRDO, Mouans-Sartoux, 254 p. (p. 139).



Fig. 68 : Tour pigeonnier et bergerie



Fig. 69 : Date 1726



Fig. 70 : Cadran solaire



Fig. 71 : Fenêtre en trompe l'œil



Fig. 72 : Trou du fusil



Fig. 73 : Cheminée



Fig. 74 : Pigeonnier



Fig. 75 : Trous d'envol



Fig. 76 : Œilleton en verre

Nommée la « petite tour » de la Belloire (**Fig. 77**), érigée en 1657, cette deuxième tour est accolée à une bergerie de taille moyenne. De plan rectangulaire (**Fig. 78**), 5,60 m sur 4,85 m, elle mesure 13,50 m de hauteur. Avec le temps, les peintures des décors extérieurs se sont estompées.

*Le décor extérieur en particulier de la petite tour de la Belloire pourrait avoir été repris sinon réalisé au XIX^e s.*³⁸

La façade est recouverte de crépi et décorée d'éléments inattendus pour une construction à vocation agricole, polychromes en trompe l'œil sur la partie supérieure de la façade est.

*Ce sont deux fausses fenêtres volets clos ou entrouverts sur lesquels on n'a pas manqué d'indiquer les clous, les charnières, les crochets d'arrêt et les ombres portées de tous les accessoires. Des encadrements d'ouvertures, portes et fenêtres cherchent à produire un effet de monumentalité avec des frontons triangulaires ou curvilignes, des pilastres à chapiteaux, etc... faisant référence au répertoire baroque. Dans les hauts de fausses balustrades de balcons et pots à bouquets. Des chaînages d'angles sont imités avec fantaisie, faux bossages arrondis, en quinconce, etc...*³⁹ (**Fig. 79, 80**).

Isolée, hors les murs du village, elle est dotée d'une meurtrière (**Fig. 81**) à caractère défensif sur le bas de la face nord. La couverture du toit en pavillon, à l'origine en bardeaux de mélèze, a été remplacée par de la tôle. La visite de l'intérieur n'a pas été possible, les propriétaires n'ayant pas répondu à notre demande.

38. Thevenon L., 1985, Les Tours Pigeonnier de St-Etienne-de-Tinée, Élément original de l'Architecture montagnarde, Le village en Provence, Actes des journées d'Histoire Régionale 16-17 mars 1984, CRDO, Mouans-Sartoux, 254 p. (p. 139).

39. Thevenon L., 1985, Les Tours Pigeonnier de St-Etienne-de-Tinée, Élément original de l'Architecture montagnarde, Le village en Provence, Actes des journées d'Histoire Régionale 16-17 mars 1984, CRDO, Mouans-Sartoux, 254 p. (p. 136).



Fig. 77 : Plan cadastral napoléonien 1875, parcelle M2 188



Fig. 78 : Tour pigeonier et bergerie



Fig. 79 : Décor face ouest



Fig. 80 : Décor face est



Fig. 81 : Meurtrière

Pigeonniers intégrés au corps de ferme ou à une habitation de village

Châteauneuf-Villevieille

La commune, dans l'arrière-pays niçois, à 20 km au nord de Nice, surplombe la vallée du Paillon, ainsi que Tourrette-Levens et Contes. Le village actuel est situé en contrebas de l'ancien village médiéval, sur la route du col de Châteauneuf. Implantées sur un contrefort du mont Macaron à 750 m d'altitude, les ruines de Castel Nuovo représentent un haut lieu historique. Lors des périodes troubles des VI^e et VII^e s., la population de la vallée s'est réfugiée sur un éperon escarpé, refuge imprenable qui permettait de scruter l'horizon, afin d'y édifier un bourg fortifié.

Un nouveau village s'éleva sur la montagne qui dominait la position et les fertiles campagnes qui s'étagaient sur ses flancs. Aussi ce lieu de refuge, si bien doté par la nature, ne tarda pas à devenir la résidence privilégiée des principales familles seigneuriales de Nice. Sous le régime féodal, Châteauneuf, entouré de hautes murailles flanquées de tours gothiques, devint une place forte du Moyen Âge⁴⁰.

Classé en 1939, le site offre un ensemble architectural fortifié remarquable, ponctué par une succession de tours flanquées de portes fortifiées, de pigeonniers, de citernes pour les eaux pluviales intégrées au bâti, de voûtes plein cintre.

Deux pigeonniers sont présents sur le site, l'un en cours de remise en état et l'autre, retenu pour cette étude, restauré par l'association des Propriétaires pour la Sauvegarde du Site des Ruines, en partenariat avec la commune de Châteauneuf-Villevieille. Grâce à des documents sur son état avant destruction, des bénévoles ont travaillé à sa reconstruction dans le respect des traditions architecturales locales. Cette tour crénelée est caractéristique du site, sa présence, que l'on peut constater de loin et de tous côtés, dégage un fort impact visuel. Assimilée à un élément défensif de l'architecture militaire, elle allie l'aspect seigneurial, le village fortifié étant devenu le berceau de la noblesse niçoise, à la fonctionnalité d'un pigeonnier. Datant du XVII^e s., elle est restaurée en 2006. Située (**Fig. 82**) à 200 m environ de la chapelle Saint-Joseph à l'entrée du site, la tour de plan carré (**Fig. 83**), aux murs en pierre locales calcaires, était accolée à une maison d'habitation, on y voit encore sur la face nord les traces d'un toit à double pente d'un bâtiment. À l'origine, l'entrée se faisait par le cellier voûté qui se trouve sous le pigeonnier, la trace de la trappe d'accès à la pièce supérieure est encore visible. Les trous d'entrée sont situés plein sud, et une table d'envol en pierre est placée juste au-dessous du toit qui n'a pas été restauré. La randière en lauzes occupe la face sud ainsi qu'une partie de la face est. À l'intérieur, un espace aéré par des ouvertures occupe le rez-de-chaussée, le pigeonnier l'étage supérieur. Un plancher séparait ces deux parties dont les trous laissés par l'ancrage des poutres sont visibles. Les boulins, environ 160 (**Fig. 84**), sont aménagés en huit rangées dans l'épaisseur de la maçonnerie des quatre murs.



Fig. 82 : Plan cadastral napoléonien 1868, parcelle D1 146

40. Martel J.-B., 1928, Histoire de Châteauneuf de Contes, Collection les Régionales, vol. 19, Serre, 488 p.



Fig. 83 : Tour pigeonnier crénelée



Fig. 84 : Boulins



Fig. 87 : Bastide après la restauration



Fig. 88 : Pigeonnier



Fig. 89 : Voûte du plafond

Levens

Au quartier l'Alpassa (**Fig. 90**), dans la vaste propriété Saint-Joseph, deux pigeonniers en encorbellement appelés aussi pigeonniers échauguettes (**Fig. 91**), d'autant plus intéressants qu'ils sont rares, ornent les angles nord-est (**Fig. 92**) et nord-ouest (**Fig. 93**) d'une ancienne ferme. Ce domaine, fief de la famille Giletta qui a marqué de son empreinte la vie politique de Levens, possède une chapelle privée datant de 1670. Une échauguette est une petite pièce carrée, polygonale ou cylindrique, le plus souvent construite en encorbellement et dotée de meurtrières, destinée à abriter un

guetteur. Ces deux constructions de plan cylindrique dateraient de la même époque que la bâtisse du XVIIIe s. L'intégration des échauguettes à la ferme se remarque dans leur construction dont les pierres sont imbriquées à celles de la bâtisse. La base de ces échauguettes repose sur un corbeau, support en pierre constitué de trois bourrelets de taille décroissante et du même matériau que les pierres d'angle de l'édifice. D'une hauteur de 2,50 m pour un diamètre de 1,80 m, elles possèdent deux rangées de trois trous d'accès protégés à chaque niveau par une randière en tuiles plates, ainsi qu'une dernière rangée sous le toit, lui-même couvert de tuiles canal. Le pigeonnier nord-est présente une lucarne, modification apportée par le propriétaire, permettant à l'origine de rentrer le foin dans la pièce attenante au pigeonnier. On pénètre dans ces échauguettes (**Fig. 94**) à partir du 2e étage, niveau bas du pigeonnier, dont chacune comptait une dizaine de nids constitués de paille posés sur des planches en bois.

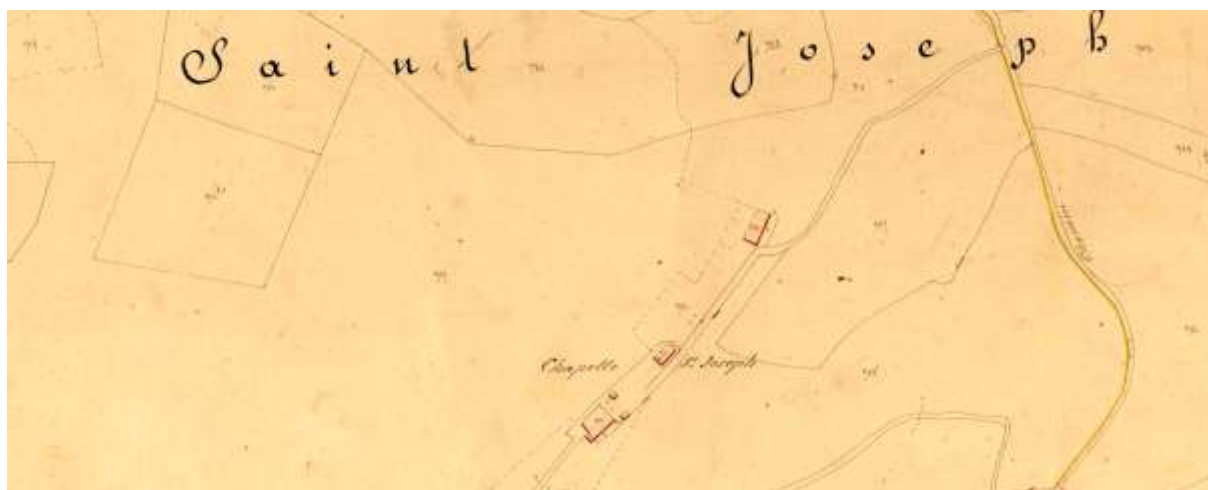


Fig. 90 : Plan cadastral napoléonien 1864, parcelle E2 910



Fig. 91 : Les deux pigeonniers en encorbellement



Fig. 92 : Pigeonnier dans l'angle nord-est



Fig. 93 : Pigeonnier dans l'angle nord-ouest



Fig. 94 : Intérieur d'un pigeonnier-échauguette

La Roquette-sur-Var

Un ancien corps de ferme datant de la fin du XIXe s, au chemin des Traverses (**Fig. 95**) perpendiculaire à la M 6202, possède un petit pigeonnier (**Fig. 96**) de plan carré d'1,50 m environ pour une hauteur de 2,50 m. Son implantation dans l'habitation est peu fréquente. Il est intégré sur le toit d'un bâtiment consacré à l'origine à de petits élevages (poules, lapins) transformé en salle d'accueil du camping actuel. Dans les années 1980, il a été restauré comme à l'origine (**Fig. 97**). Sur la face sud, on distingue une grande ouverture centrale pour l'aération ainsi que sept trous d'envol et de retour, de forme plein cintre. Cinq sont entourés de carreaux de faïence vernissée couleur terre cuite associés à des tablettes d'envol en faïence également. Les deux autres ouvertures au bas du pigeonnier existaient à l'origine, bouchées par la suite elles ont été rouvertes lors de la restauration. La couverture du toit à quatre pans est en calandrite pour assurer l'étanchéité et remplace celle d'origine en zinc. De l'épi de faîtage composé initialement d'une boule et d'un drapeau en fer, ne subsiste que ce dernier (**Fig. 98**). Une échelle permet d'accéder à l'intérieur. Les nids, en nombre restreint, reposaient sur des planches, tout le long du mur, dont les ancrages (**Fig. 99**) sont encore visibles comme ceux en bois destinés aux perchoirs (**Fig. 100**). D'anciens carreaux de terre cuite recouvrent le sol.



Fig. 95 : Plan cadastral 1933, parcelle 94



Fig. 96 : Petit pigeonnier sur le toit



En haut, à gauche :
 Fig. 97 : Pigeonnier avant la restauration
 En haut, à droite :
 Fig. 98 : Drapeau de l'épi de faitage
 En bas, à droite :
 Fig. 99 : Ancrages pour les planches
 En bas, à gauche :
 Fig. 100 : Ancrage pour le perchoir

La Croix-sur-Roudoule

Ce pigeonnier est typique du pigeonnier fuie. De plus en plus rare car devenu inutile, il est supprimé lors de la restauration des maisons. Cet espace est situé, tout en haut d'une tour (**Fig. 101**) accolée à la maison qui compte cinq étages, dans une pièce de 2,30 m sur 2,50 m. Neuf colonnes de 8 à 9 boulins sont réparties sur deux murs (**Fig. 102**). Les boulins en tuile, 33 cm de large, 30 cm de hauteur et 22 cm de profondeur, sont construits sur une ossature en plâtre, de la paille constituait les nids. Les tuiles, demi-cylindriques droites des nichoirs, étaient fabriquées spécialement dans un four de tuilier situé dans le vallon du Rivet sur la commune⁴¹. Dans un angle de la pièce, quelques nichoirs (**Fig. 103**) protégés du froid étaient réservés aux couvées. Sur la face est, deux rangées de trois trous d'envol ont été obstrués par une grille (**Fig. 104**).



Fig. 101 : Tour du pigeonnier



Fig. 102 : Boulins



Fig. 103 : Nichoirs pour les couvées



Fig. 104 : Trous d'envol

41. Salicis C., 2020, Four de tuilier du vallon du Rivet, dans *Nouvelles découvertes et mises à jour archéologiques dans les Alpes-Maritimes* (n° 10), Mémoires de l'IPAAM, t. 63, p. 19-40 (p. 24-28).